

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Présent-e-s

Bureau :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 ^e vice-président
	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} secrétaire
	SQUILLACI	Nicola	PDC	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre [arrivée à 19h43]

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	PDC
	FABRE	Michel	PS
	GIRARDET	Myriam	MCG
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HEINIGER	Claire	Ve
	HUBERT	Emile	UDC
	ISWALA	Placide	PS
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SERRANO	Philippe	PLR
	TREMBLET	Laurent	PDC
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

Excusés :	LÜTHI	Badia	PS
	GERSON	Moïse	PLR
	MURCIANO	Claudine	Ve

Non excusé :	GAETANINO	Marco	Hors parti
---------------------	-----------	-------	------------

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire [absente]
DEVAUD	Jean-Marc	DC	Conseillère administrative
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de Mme Claire Heiniger (Les Verts de Meyrin-Cointrin) en remplacement de Mme Sabine Tiguemounine (Verts), démissionnaire.
2. Assermentation de M. Tobias Clerc (Parti démocrate-chrétien de Meyrin – *en attente de la validation du Conseil d'Etat*) en remplacement de M. Arthur Jimenay (PDC), démissionnaire.
3. Nomination d'un-e délégué-e des Verts de Meyrin-Cointrin à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement en remplacement de Mme Tiguemounine (Ve), démissionnaire.
4. Election d'un-e président-e à la commission administration générale en remplacement de M. Jimenay (PDC), démissionnaire.
5. Election d'un-e président-e à la commission aînés en remplacement de M. Jimenay (PDC), démissionnaire.
6. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal à la Fondation meyrinoise du Casino en remplacement de M. Jimenay (PDC), démissionnaire.
7. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019.
8. Communications du Bureau du Conseil municipal.
9. Communications du Conseil administratif.
10. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
11. Délibération n° 2019-12 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 408'600.-** en vue de l'installation de dispositifs de protection antichute sur les toitures plates des bâtiments communaux.
12. Délibération n° 2019-13 relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone affectée à de l'équipement public située entre les chemins de Maisonnex et de Bel-Horizon, au lieu-dit "Maisonnex-Dessus").
13. Délibération n° 2019-14 relative à la constitution d'une servitude de chauffage à distance et d'une servitude de drainage grevant la parcelle n°14830 de Meyrin, propriété de la ville de Meyrin (domaine privé communal), sise au chemin des Sapins.
14. Délibération n° 2019-15 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 47'000.-** afin de réaliser une mise à disposition du public plus large de défibrillateurs externes.
15. Délibération n° 2019-16, présentée par M. Laurent Tremblet, au nom du PDC Meyrin-Cointrin, relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de

CHF 100'000.- destinée à l'achat de 20 arbres dans le cadre du projet d'envergure internationale « Portail de la science » du CERN.

16. Délibération n° 2019-17 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 48'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle n° 12946, feuille 46 de Meyrin propriété de l'Etat de Genève, sise avenue de Vaudagne à Meyrin.
17. Délibération n° 2019-08a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'845'000.- destiné à la réalisation de locaux d'exploitation pour l'entretien des terrains du centre sportif des Vergers. Rapport de la commission travaux publics (F. Grognuz, PLR).
18. Résolution n° 2018-08a présentée par les membres de la commission environnement et agenda 21, demandant de renforcer la lutte contre l'usage du plastique à Meyrin. Rapport de la commission environnement et Agenda 21 (E. Cornuz, Ve).
19. Résolution 2019-02a présentée par Philippe Serrano, au nom du Parti Libéral-Radical, Myriam Girardet, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois, Emile Hubert, au nom de l'Union Démocratique du Centre, demandent la tenue d'une séance de commission sécurité ainsi que la réalisation rapide d'un audit externe pour analyser la gestion des ressources humaines du service de la police municipale. Rapport de la commission administration générale (P. Bocard, PLR).
20. Annonces de projets.
21. Propositions individuelles.
22. Questions.

* * *

M. Cornuz, président, ouvre la séance et procède aux salutations d'usage. Il excuse Mme Leuenberger, maire, retenue par un conseil de fondation de la FASE. Il annonce les absences excusées Mmes Luthi et Murciano et de M. Gerson. Mme Schweizer arrivera avec un peu de retard.

M. Squillaci explique que le groupe démocrate-chrétien souhaite honorer la mémoire d'une ancienne présidente de la gymnastique et ancienne présidente du Cartel des sociétés meyrinoises, décédée récemment. Il s'agit de Mme Christiane Romanens. Il demande une minute de silence.

[L'assistance se lève et observe une minute de silence.]

* * *

M. Cornuz annonce que l'ordre du jour devait débuter avec deux assermentations, mais la deuxième est annulée étant donné que les autorités cantonales n'ont pas confirmé l'identité du remplaçant de M. Jimenay. Toutefois, les points 4, 5 et 6 relatifs au remplacement des responsabilités qu'occupait M. Jimenay, seront maintenus à l'ordre du jour.

1. **Assermentation de Mme Claire Heiniger (Les Verts de Meyrin-Cointrin) en remplacement de Mme Sabine Tiguemounine (Verts), démissionnaire.**

Avant d'assermenter Mme Heiniger, **M. Cornuz** procède à la lecture de la lettre de démission de Mme Tiguemounine :

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Monsieur le Secrétaire général,
Chers élus,

L'engagement en politique s'est présenté à moi après plus de 25 ans passés dans le milieu associatif.

Contribuer autrement au bien commun en investissant de son temps, de ses valeurs et de ses compétences. Voilà ce qui m'a animé en étant candidate en 2015 et je remercie toutes les Meyrinoises et les Meyrinois, qui m'ont témoigné leur confiance en m'élisant.

Les premiers temps n'ont pas été faciles pour moi, avec toutes ces formules protocolaires qui nous mettent dans des situations où l'on passe de la proximité avec le tutoiement, l'échange informel et une certaine authenticité à une distance par le vouvoiement, les titres et une posture de façade.

« Tu t'y feras m'avait-on dit ! » Certes oui, par la force des choses, mais pas du tout à l'aise dans cette position.

Etre conseiller municipal est une expérience très enrichissante : acquérir un savoir sur le fonctionnement de sa commune, ses divers services, ses projets... C'est également se faire le relais de la population en déposant ses inquiétudes, ses souhaits, ses remarques et en y répondant notamment par des motions, résolutions et/ou délibérations. Notre part de responsabilité se concrétise lorsque nous nous positionnons, décidons et votons.

Cet engouement qui m'a habité les premières années de cette législature a faibli et il a laissé place à la déception.

Déception face à nos attitudes qui relèvent parfois de la cour de récréation, face à un égocentrisme malsain et à des propos indignes du code de bonne conduite que nous nous sommes pourtant engagés à respecter.

Je pensais pouvoir contribuer au bien-être de nos concitoyens en faisant de la politique autrement, une politique où les idées de tous nous amèneraient au bien de chacun, mais aussi où nous serions capables de nous remettre en question

afin d'éviter de tomber dans les pièges que sont l'orgueil, le narcissisme, la colère, la haine, la jalousie, la cupidité et la bêtise.

Certains diront que je suis une idéaliste, une utopiste, les plus malveillants trouveront d'autres mots en « istes ». Je suis juste une personne cohérente, authentique, dont ma devise est « souhaite aux autres ce que tu aimerais pour toi-même. »

J'ai donc pris la décision de démissionner de mon siège de conseillère municipale et mettrai toute mon énergie au vivre et faire ensemble au sein de ma commune, voire au-delà, par d'autres voies.

Je remercie mes collègues Verts meyrinois pour les échanges riches, leur patience et soutien qu'ils m'ont témoignés durant ces années.

Je finirai par une citation du pasteur Martin Luther King qui a dit :

"On doit accepter la déception finie, mais jamais perdre l'espoir infini."

Recevez, Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur le secrétaire général, chers élus, mes meilleures salutations.

Sabine Tiguemounine

A la demande du groupe des Verts, le président cède la parole à **Mme Hartmann** :

"Ce soir nous tenions à prendre la parole afin de remercier Mme Sabine Tiguemounine pour tout l'engagement dont elle a fait preuve ainsi que le travail accompli durant toutes ces années.

Toujours à l'écoute de ces concitoyens, Sabine a été à l'initiative de plusieurs textes qui répondaient à des difficultés ou des demandes qu'ils lui exprimaient directement. Qui ne se souvient pas de sa résolution concernant les déjections des pigeons ? Un texte sur les pigeons ? Vraiment ?

Qui n'a pas souri à sa lecture de ce texte ? Combien de blagues n'a-t-elle pas entendues, y compris de ma part ? Et pourtant, combien d'heures de travail derrière tout cela ! Discussions avec les voisins, nombreuses recherches sur les moyens de contraception des pigeons, puis sur les pigeonniers, visite dans différentes communes... Tout cela dans l'espoir de contribuer au mieux-être de nos concitoyens. ... Mais surtout, elle nous a rendu attentifs à l'exaspération de nombreux habitants sur Meyrin et Cointrin. Exaspération se manifestant parfois de manière dangereuse, avec des personnes qui tiraient sur ces volatiles bien trop présents. Le résultat de tout cet investissement pouvait sembler bien maigre, à première vue, puisque seules quelques timides informations auprès de la population ont été initiées. Mais qui sait, un jour peut-être y aura-t-il un pigeonnier à Meyrin... après des hôtels à insectes, et des écuroduc, tout devient possible !

Bien plus décourageant pour Sabine, un texte demandant des mesures afin de sécuriser correctement un passage piétons se situant près du foyer de requérants d'asile de la Commune. Qu'avons-nous fait de faux pour que notre Conseil municipal refuse même d'entrer en matière ? Pourtant, la démarche de notre collègue avait été la même : écoute des habitants, des patrouilleuses scolaires, prise de renseignements... Va-t-il falloir qu'un accident grave ait lieu pour qu'enfin, on accepte de se pencher sur la situation ?

Deux petits exemples qui ont contribué à la décision de Sabine de démissionner... Femme d'action, il lui est presque insupportable d'observer la lenteur de nos travaux, la mauvaise foi dont il nous arrive de faire preuve et l'oubli que nous avons parfois de l'intérêt collectif. Intérêt normalement supérieur aux calculs financiers, voire parfois bassement politiques.

Sabine a aussi eu affaire à la violence de certains concitoyens et de certains conseillers municipaux. Dans une période tourmentée, combien de lettres anonymes a-t-elle reçues ? Des lettres de lâches, contenant menaces et insultes.

Lâcheté et haine qui s'étendaient malheureusement à certains de nos élus municipaux, qui n'ont jamais osé lui dire en face ce qu'ils pensaient d'elle, mais vomissaient des insultes sur les réseaux sociaux. Et pourtant, elle ne s'est jamais abaissée au niveau de ces personnes et nous a souvent retenus de leurs répondre. Il nous semble que Sabine se rappelait mieux de la parabole du païen, dans le nouveau testament, que certains porteurs de croix vindicatifs.

Combien d'entre nous auraient supporté avec autant de courage de telles attaques ?

Ses idées et valeurs, elle les défend jusqu'au bout, mais tout en respectant à la fois les règles démocratiques, le système juridique et les individus qui les composent. Cette façon d'être se manifestait également au sein de notre groupe, où ses points de vue étaient argumentés avec vigueur et conviction, mais jamais en cherchant à écraser ou ridiculiser l'autre.

C'est toujours ce respect, qui l'a fait assister dans le public, en silence à nos débats, avant que la cour constitutionnelle n'accorde un effet suspensif à l'interdiction qui lui était fait de siéger en raison de son voile.

Pour notre groupe, Sabine est la personne qui est souvent la plus cohérente avec nos valeurs. Sa façon de vivre en harmonie avec des principes écologiques, son souci constant de préserver son environnement tout en prenant soin des relations sociales. Sa manière de vivre avec, et non contre les autres, sa grande sensibilité envers les personnes les plus démunies et la défense de leurs droits. Tout cela fait que, pour notre groupe, Sabine reste un exemple au quotidien des valeurs vertes, même si certains désaccords se sont fait jour ces derniers mois. Désaccords, qui ne suffisent pas à camoufler tout le travail et l'action que Sabine accomplit dans son quotidien.

Notre groupe ne peut donc voir qu'à regret, le départ de Sabine. Nous lui souhaitons le meilleur pour son avenir et sommes persuadés qu'elle continuera à se battre dans la société civile pour les valeurs qu'elle a si bien défendues durant sa législature. "

M. Cornuz demande à Mme Heiniger de se lever et de se tenir au milieu de l'hémicycle afin de procéder à son assermentation. Devant l'assemblée levée, il donne lecture du texte officiel :

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. "

Mme Heiniger le promet.

Le président prend acte de son serment et se réjouit de la voir rejoindre le Conseil municipal.

[Applaudissements]

M. Cornuz donne lecture de la lettre de démission de M. Jimenay, qui se trouve dans le public, afin de lui faire honneur également :

Meyrin, le 2 septembre 2019

Objet : mon départ du Conseil municipal

Monsieur le Président,

C'est avec un sentiment ému que je vous adresse cette missive pour vous faire part de ma décision de mettre un terme au mandat de conseiller municipal qui m'a été confié afin d'alléger ainsi mon planning quotidien. La toute petite histoire, qui est parfois espiègle, retiendra que ce fut un président du Conseil municipal vert, en l'occurrence M. Pierre-Alain Tschudi, qui m'accueillit en 2006 pour ma première assermentation et que ce soir, c'est un président du Conseil municipal vert qui acte mon départ.

Rassurez-vous, Monsieur le Président, je ne ferai pas un développement d'une page à quatre pour chacune des séances de commission et de plénière auxquelles j'ai participées selon la directive de la commission de liaison.

Je dirai simplement qu'au moment d'entamer le dernier sprint de cette législature, l'énergie nécessaire à l'accomplissement de la mission de conseiller municipal me manque et que dans ces conditions, je ne peux que céder ma place à quelqu'un qui pourra remplir la charge avec toute la vigueur, l'entrain et la disponibilité qu'elle demande. Durant ces années de labeur municipal, je me suis attaché à promouvoir des actions communales qui me semblaient très importantes en termes d'impact sur le quotidien des Meyrinois, dans le respect de l'engagement que j'avais pris auprès des électeurs de mon courant de pensée. Parfois vainqueur, parfois battu, cela est le lot de chacun d'entre nous. Cela étant, je tiens ici à dire à tous les collègues contradicteurs que j'ai apprécié les débats d'idées et ne vous ai jamais considéré comme des ennemis, ni même comme des adversaires mais plutôt comme des interlocuteurs, car, comme moi, vous avez défendu les visions de votre électorat et cela est respectable.

De même, je souhaite remercier chaudement tous les collègues qui m'ont accompagné dans les difficiles joutes parlementaires, les membres de mon groupe bien sûr mais aussi tous ceux des autres groupes qui m'ont aidé à soutenir les visions de l'électorat qui nous est proche et qui nous a portés dans cet hémicycle.

Mes remerciements vont également à tous les membres de l'administration avec qui j'ai été en contact et qui m'ont donné leur aide précieuse dans l'accomplissement de ma tâche.

J'aimerais pour terminer attirer l'attention du public qui nous fait l'honneur d'assister au débat de plénière pour les inviter à mesurer l'étendue de l'engagement des miliciens du Municipal, qui travaillent au service des communiers. Un nombre conséquent d'heures par semaine investis à étudier les

dossiers, faire des analyses et préparer les interventions afin que la population meyrinoise bénéficie d'une vie communale des plus harmonieuses, cela trop souvent au détriment de leurs loisirs et de leur vie de famille.

Alors Mesdames et Messieurs du public, portez la bonne parole partout où vous irez et dites que l'image des conseillers administratifs et municipaux passant leur temps à faire des ronds de jambes et à manger des petits fours est à mille lieues de la réalité. Dites partout que l'on peut être d'accord ou pas avec les analyses, les propos et/ou les décisions de l'une ou de l'un, mais retenez surtout que si tout n'est pas absolument parfait, ils œuvrent tous, chacun à leur manière, pour le bien de la communauté.

Monsieur le Président, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, vous souhaitant de continuer à être suffisamment éclairés dans vos choix pour offrir à tous les Meyrinois le plaisir de vivre dans une commune où la qualité de vie n'est pas un slogan électoral, avec mes chauds encouragements à la personne qui va me remplacer, je vous prie d'agréer, chers collègues, mes très respectueuses salutations.

Arthur Jimenay

[Applaudissements]

M. Cornuz passe la parole au nouveau chef de groupe, M. Tremblet.

M. Tremblet déclare :

" Effectivement, une page se tourne ce soir pour notre groupe PDC Meyrin-Cointrin avec le départ d'Arturo, cheville ouvrière de notre parti. Il était à nos côtés depuis plus d'une décennie, notre chef de groupe depuis quelques années déjà. Il va s'en dire que nous allons nous sentir, dès ce soir, un peu orphelin.

Nous aurons et vous aurez, vous aussi, également apprécié sa personnalité, sa vivacité, ses coups de gueule parfois, et surtout sa magnifique prose lorsqu'il intervenait pour donner la position de notre groupe.

Cher Arthur, nous tenons à te remercier publiquement ce soir pour ton engagement sans faille durant tes mandats de conseiller municipal et la fidélité que tu as toujours portée à notre parti. Nous formulons pour toi nos meilleurs vœux pour les années à venir et te disons simplement merci ! "

[Applaudissements]

* * *

2. Assermentation de M. Tobias Clerc (Parti démocrate-chrétien de Meyrin en remplacement de M. Arthur Jimenay (PDC), démissionnaire.

M. Cornuz informe que ce point est reporté en octobre étant donné que la validation du Conseil d'Etat n'est pas parvenue dans les temps.

* * *

3. Nomination d'un-e délégué-e des Verts de Meyrin-Cointrin à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement en remplacement de Mme Tiguemounine (Ve), démissionnaire.

Au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, **M. Amato** annonce que son groupe a choisi Mme Claire Heiniger.

M. Cornuz en prend acte et demande à l'administration d'en aviser l'association.

* * *

4. Election d'un-e président-e à la commission administration générale en remplacement de M. Jimenay (PDC), démissionnaire.

M. Tremblet annonce que le PDC propose la candidature de M. Squillaci. Ce dernier est conseiller municipal depuis le début de la législature. M. Squillaci est très attentif au bon fonctionnement de l'administration, à l'aise avec la gestion administrative, lui-même fonctionnaire de l'administration cantonale. Il a toutes les capacités requises pour présider aux travaux de cette commission.

N'ayant pas d'autres candidats, **M. Cornuz** procède au vote de cette élection, qui est acceptée par 25 oui et 1 abstention.

M. Squillaci est élu au poste de président de la commission administration générale.

* * *

5. Election d'un-e président-e à la commission aînés en remplacement de M. Jimenay (PDC), démissionnaire.

M. Squillaci tient à remercier M. Jimenay pour le travail accompli. Il s'est investi jusqu'au bout afin que cette commission soit fonctionnelle et efficace. Le PDC propose la candidature de M. Tremblet. Vu les vingt années passées dans cet hémicycle, il est inutile de le présenter encore une fois. Il a été président du Conseil municipal et de diverses commissions et il ne doute pas qu'il sera à même de répondre au défi des commissions, et des repas, à venir avec les aînés.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Cornuz** passe au vote de la candidature de **M. Tremblet**, élu par 25 oui et 1 abstention.

* * *

6. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal à la Fondation meyrinoise du Casino en remplacement de M. Jimenay (PDC), démissionnaire.

M. Tremblet annonce que son groupe propose Mme Deluermoz. Cette dernière siège au Conseil depuis maintenant 4 ans, elle est l'une des déléguées au Fonds d'art contemporain. Professionnellement, Mme Deluermoz a toujours travaillé dans le domaine du sport. Cela en fait donc une parfaite spécialiste de la culture et du sport. Elle est aux yeux du PDC, la meilleure candidate pour les représenter au sein de la Fondation.

M. Boccard déclare que le PLR propose la candidature de M. Wrzosowski. Celui-ci est à même de remplir la mission liée à ce poste.

Pour cette élection, **Mme Hayes** demande le vote à bulletin secret.

M. Cornuz rappelle que selon le règlement du Conseil municipal, cette disposition peut être appliquée si la proposition de Mme Hayes est suivie par deux autres conseillers municipaux.

[Deux autres conseillers municipaux lèvent la main.]

M. Cornuz explique que le premier vice-président et le deuxième secrétaire joueront le rôle de scrutateur. Il rappelle l'identité des deux candidats. Un seul nom doit être inscrit sur le bulletin et si d'autres annotations sont inscrites, le bulletin sera considéré comme nul. Il ajoute que les membres du Bureau peuvent aussi voter.

Bulletins distribués : 27

Bulletins rentrés : 27
Bulletins nuls : 0
Bulletins valables : 27
Majorité absolue : 14

M. Cornuz annonce que **Mme Cosima Deluermoz** est élue avec 17 voix, tandis que M. Wrzosowski a obtenu 10 voix.

* * *

7. **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019.**

N'ayant pas de remarques, le président procède à l'approbation du procès-verbal, qui est accepté à l'unanimité, par 26 voix.

* * *

8. **Communications du Bureau du Conseil municipal.**

a. **Lettre de M. Francis Lema, non datée, mais reçue la veille du 18 juin 2019.**

Francis Lema
Scènes urbaines association
Rue Léon-Guerchet 1
1217 Meyrin
Artavif.creations@gmail.com

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques semaines déjà, certains conseillers municipaux et agents du service de la police communale ont été informés que notre association Scènes urbaines, travaille sur un projet de « vrai parc à chiens » pour l'instant nommé *Luxury Doggy Parc* situé au cœur de Meyrin village.

En effet, après de nombreuses discussions avec les propriétaires de chiens, Meyrin est une ville en pleine expansion. Nous nous sommes rendus compte qu'il devenait d'utilité publique de mettre en place un parc à chiens 100% propre, sécurisé et proche d'une grande partie de nos habitants du village, du quartier de Monthoux, l'écoquartier des Vergers et dans la zone attenante entre le village et le centre commercial.

Un dossier bien étoffé, une maquette du parc sur la zone visée et une page internet comptant plus de 200 membres, expliquent nos choix et buts, les idées et arguments qui, nous le pensons, méritent d'être relevés. Nous avons également pris l'initiative de consulter un architecte de renom, qui a semblé enthousiaste au contenu de ce projet dans sa globalité et par sa qualité, ressemblant à des parcs déjà existants dans de grandes agglomérations comme New York ou certaines villes du Québec.

Nous souhaiterions vous faire part de ce projet et trouver une collaboration entre les services communaux concernés et notre association afin de travailler ensemble comme nous l'avons déjà fait avec le service des sports pour le parc Workout Meyrin pour lequel nous nous sommes beaucoup investis.

Pour l'instant, nous avons lancé une pétition classique qui compte 170 signatures, travaillons sur une pétition électronique et avons quatre dates prévues et confirmées pour des pétitions publiques, les samedis sur la place des Cinq-Continents et les mercredis de marché sur la place de Meyrin-village, ceci afin de montrer notre maquette et prendre en considération toutes les remarques et réflexions des concitoyens concernés par cette problématique. Nous voulons nous adresser aux propriétaires de chiens et aux non propriétaires, qui se plaignent de plus en plus de déjections canines sur nos rues, nos parcs et même dans les espaces de liberté déjà existants.

Conscients de vous adresser ce courrier une semaine seulement avant le Conseil municipal du 18 juin prochain, nous vous serions reconnaissants de prendre en considération notre requête et la mettre à l'ordre du jour dudit Conseil municipal afin de savoir si notre projet assez ambitieux, mérite de faire partie des nombreux projets déjà mis en place par les autorités communales.

Dans l'espoir d'une approbation de votre part, nous vous exprimons, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations.

Francis Lema /Scènes urbaines

M. Cornuz reste dans l'attente de la pétition pour se prononcer sur la suite à lui donner. Il ajoute que cette lettre a été communiquée au Conseil administratif et des échanges ont déjà eu lieu entre M. Lema et Mme Leuenberger, maire.

b. Invitation SIG

Genève, le 18 juin 2019

Chers membres des Exécutifs communaux,
Chers membres des Conseils municipaux,

En tant qu'élus de proximité, vous répondez aux préoccupations des habitants de votre commune : SIG souhaite créer et renforcer ses liens avec ses propriétaires, dont vous êtes les représentants-es afin de mieux répondre à vos besoins.

Nous souhaitons rencontrer les 45 communes genevoises. Une première réunion s'est tenue à Aire-la-Ville, le 27 novembre 2018 en présence de 150 élus.

C'est dans ce contexte que nous avons le plaisir de vous inviter le

mardi 5 novembre 2019 à 17h30,
à la salle communale du Petit-Lancy,
3, avenue du Petit-Lancy, 1213 Petit-Lancy

Nous vous proposons le programme suivant :

17h30-17h45 : accueil à la salle communale du Petit-Lancy
17h45-18h30 : visite de la centrale photovoltaïque participative
18h30-19h30 : réunion à la salle communale du Petit-Lancy
19h30 : apéritif dînatoire sur place

Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions par avance de confirmer votre présence, par mail, à laetitia.perrin@sig.ge.ch d'ici au vendredi 20 septembre 2019.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, chers membres des exécutifs communaux, chers membres des Conseils municipaux, nos meilleures salutations.

Michel Balestra
Président

Christian Brunier
Directeur général

c. Bulletin périodique des amis d'Haïti

Le président le tient à la disposition des conseillers municipaux qui désirent le consulter.

d. Courrier d'invitation de Mme Caroline Mugosa, directrice de l'école de Meyrin-village.

Daté du 2 juillet 2019, ce courrier invitait les membres du Conseil municipal à assister aux festivités du 70^{ème} anniversaire de l'école le 11 septembre dernier. **M. Cornuz** a pu constater que plusieurs conseillers y ont répondu favorablement.

e. Lettre de l'Association Village Meyrin Ouest

Conseil municipal de Meyrin
Monsieur Eric Cornuz
Président du conseil municipal
Rue des Boudines 2
1217 Meyrin

Meyrin, le 5 août 2019

Concerne : Requête en autorisation DD 112720/1

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Cher Eric Cornuz,

Nous avons récemment pris connaissance d'une demande d'autorisation de construire déposée par le bureau Andrey Barthassat Architectes pour le compte de la société Meyrimmo SA pour la construction de logements sur la parcelle 11518 située au 1, chemin Edmond-Rochat.

Nous tenons à faire remarquer que le projet est démesuré par rapport aux bâtiments existants auxquels il veut s'adosser, détruisant ainsi l'harmonie de l'ensemble architectural créé par Monsieur Virginio Malnati, architecte au grand respect urbanistique et dont la commune de Meyrin a voulu honorer son engagement à la présidence du Grand Conseil en nommant de son nom la rue principale du village de Meyrin.

Il nous paraît inconcevable que le Conseil administratif permette de décapiter la tête de cet ensemble architectural pour construire un immeuble dont la structure et le gabarit n'ont aucun lien d'intégration.

Comme cité sous objet de la demande d'autorisation de construire, ce projet est un immeuble et non une ou des villas. De plus, le promoteur désire construire en dépassant les limites de la loi par le biais de demandes de dérogations multiples.

La Loi sur les Constructions et les installations diverses (LCI)- L5-05, l'article 59 alinéa 4. lettre a), dit :

Lorsque les circonstances le justifient et que cette mesure est compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier, le département :

a) peut autoriser, après consultation de la commune et de la commission d'architecture, un projet de construction en ordre contigu ou sous forme d'habitat groupé...etc.

Il n'y a rien dans le projet présenté qui puisse mériter l'octroi de dérogations. Il ne tient pas compte d'une quelconque intégration respectant la LCI. Il est conçu uniquement pour en tirer un profit financier maximum sous couvert de pénurie de logements.

La commune de Meyrin fait des efforts considérables pour la construction de nouveaux logements, dans le nouveau quartier des Vergers notamment. Il n'est pas nécessaire de densifier à outrance les quelques zones 5 qui lui restent, alors que les zones villas de Cointrin ont été récemment classées en zone 3 de développement par le Grand Conseil suite au préavis favorable du Conseil municipal de Meyrin.

Pour notre part, nous nous opposerons à des dérogations pour un tel projet qui défigure le quartier. Les membres de l'Association Village Meyrin Ouest souhaitent

que les considérations d'harmonie du village et de nuisances ne soient pas laissées de côtés.

Pour ces raisons, notre association demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux d'être auditionnée par la commission d'urbanisme afin que celle-ci puisse étudier les divers considérants de ce dossier. Nous estimons que même si une réponse favorable a déjà été envoyée au Département, il n'est pas trop tard pour corriger une erreur lourde de conséquences.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre requête et dans l'espoir d'une issue favorable aux intérêts légitimes de chacun, veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, cher Eric Cornuz, nos salutations distinguées.

Association Village Meyrin Ouest
M. J.-F. Girardet, Président

M. Cornuz informe que M. Girardet a été reçu en mairie par le conseiller administratif délégué et apparemment, le président de l'AVMO a admis spontanément que cet objet n'était plus d'actualité. De plus, le Conseil municipal n'a pas la compétence pour s'opposer à ce projet.

M. Tschudi confirme que la compétence relève du Conseil administratif, lequel n'avait pas préavisé cette autorisation, mais il avait demandé quelques modifications. L'association a été moyennement satisfaite, mais a salué le franc et transparent dialogue des autorités. M. Tschudi s'est engagé à en faire part en séance plénière. Si des décisions venaient à être prises et pour lesquelles l'association pourrait faire opposition, il s'est engagé à l'en informer comme il le fait pour toute autre association dans le même cas de figure.

M. Cornuz annonce que cette lettre sera classée sans suite.

f. Courrier du Conseiller d'Etat, M. Hodgers : quinzaine de l'urbanisme.

M. Cornuz annonce que la quinzaine de l'urbanisme a débuté le 16 septembre et se déroulera jusqu'au 6 octobre prochain. Il tient le programme à disposition des personnes intéressées.

g. Association Espace Undertown

Dans une lettre datée du 9 septembre 2019, adressée aux membres partenaires et amis de l'association, le comité annonce :

Chers membres et partenaires,
Chers amis,

Pour sa rentrée toute l'équipe de l'Undertown vous convie chaleureusement à ses traditionnelles portes ouvertes le samedi 21 septembre de 14h à 18h.

Au menu, comme toujours, la présentation du lieu, de ses activités et de ses acteurs, des visites guidées, pleins de surprises et d'animations variées. Ce sera

aussi l'occasion de découvrir et essayer nos différents ateliers et sessions, réunies sous l'appellation de Playground, ces ateliers sont le noyau dur des activités de l'Undertown à destination des jeunes Meyrinois âgés entre 16 à 25 ans. Ce terrain de jeux est séparé en trois pôles :

- *Move your town*, la session libre de danse qui a lieu tous les mardis soir,
- Le *Boombox*, l'atelier d'apprentissage de création musicale hip hop à destination de tous ceux qui s'intéressent au scratch,
- *Beat making*, le rap ou encore le mixage de sons et l'atelier vidéo, qui comme son nom l'indique est centré sur différents apprentissages dans le domaine de la création vidéo, manipulation de caméra, montage et création de contenus.

En espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à ces portes ouvertes, nous restons à votre disposition pour toute question.

h. Comité ad hoc pour Jai Jagat

M. Cornuz rapporte la création d'un comité ad hoc de conseillers et conseillères municipales en soutien à la Grande Marche pour la Paix. C'est à la demande du président de la commission administration générale que la décision a été prise de créer ce comité. Les membres du Conseil municipal sont invités à rejoindre Mesdames Cosima Deluermoz, Badia Luthi et Claudine Murciano et de s'adresser directement à elles en cas d'intérêt.

i. Rapport de la commission de liaison le 2 septembre 2019.

M. Cornuz procède à la lecture de son rapport :

"Le Conseil administratif était représenté par Madame le Maire, Nathalie Leuenberger, et le Conseiller administratif, Jean-Marc Devaud. Le secrétaire général, Jean-Marc Solai, était présent pour représenter l'administration communale. Tous les chefs de groupes étaient présents à l'exception du PLR, qui n'a pas pu se faire remplacer.

A l'ordre du jour, l'élaboration d'un document pouvant faire office de règlement d'application du règlement du Conseil municipal, comme décidé à l'unanimité par les chefs de groupes lors de la précédente commission de liaison du 6 mai 2019. La dénomination de document n'est pas encore définitive et va dépendre de son contenu et de la décision de la commission de liaison. La première étape qui va occuper cette séance consiste à faire un inventaire des décisions de la commission de liaison, dont la transmission se fait pour le moment uniquement de manière orale et consensuelle. Il est rappelé que plusieurs conseillers municipaux ont demandé où étaient répertoriées ces décisions qui permettent d'assurer le bon fonctionnement de nos séances. Comme ces décisions sont diverses mais aussi potentiellement assez anciennes pour quelques-unes, il était demandé aux commissaires de venir chacune et chacun à cette séance avec leurs suggestions et témoignages.

A ce stade, plusieurs questions sont posées : ce document doit-il être une annexe au règlement du Conseil municipal ? S'agit-il d'un document à usage interne ? Peut-on adapter le document présenté en début de législature aux nouveaux

conseillers municipaux, et disponible sur l'intranet du Conseil municipal sous le titre « processus politique », pour y rajouter les décisions de la commission de liaison ? Doit-on parler d'un « règlement d'application » de notre règlement du Conseil municipal ? Et ce document doit-il être validé par les autorités communales ? Le secrétaire général précise que quelle que soit la forme et la dénomination du document, il s'assurera de sa légalité auprès du Canton. Votre serviteur recentre la discussion sur la nécessité de faire un inventaire aussi exhaustif que possible pour répondre, dans un second temps, à ces préoccupations tout à fait légitimes.

Plusieurs commissaires énumèrent les décisions prises par la commission de liaison ou les pratiques usuelles n'ayant pas fait l'objet d'une décision formelle, au cours des 25 dernières années, en relatant le contexte historique de notre conseil. Un commissaire insiste sur la nécessité de ne pas perdre ces infos transmises oralement pour que nos successeur-e-s puissent également s'y référer quand celles et ceux qui ont été témoins de leur entrée en vigueur ne seront plus là pour en parler.

Une liste pouvant encore être complétée est finalement établie conjointement par les suggestions des commissaires et les apports de l'administration communale, et comprend notamment les points suivants :

- Le déroulement du processus budgétaire, et notamment le fait qu'une commission soit dédiée aux amendements ;*
- Le mode opératoire pour la gestion des amendements dans le processus budgétaire, qui diffère de celui des commissions ordinaires ;*
- Le canevas à appliquer pour la rédaction des rapports de commissions ordinaires, et pour les commissions traitant du budget ou des comptes ;*
- La mention du code de bonne conduite et d'éthique, qui prévoit une lecture intégrale lors de la séance du Conseil municipal du mois de juin et uniquement un rappel de son existence le reste de l'année ;*
- Le remboursement des frais de garde et des frais de formation continue ;*
- Les modalités concernant l'octroi d'indemnités CMnet, d'ordinateurs portables ou de tablettes ;*
- L'organisation des repas entre les séances de commissions et lors du Conseil municipal ;*
- Les modalités relatives à l'organisation des repas de commissions, du bureau du Conseil municipal, mais aussi de la sortie annuelle du Conseil municipal et de la sortie de législature ;*
- La règle limitant les séances de commission au lendemain d'un Conseil municipal ;*
- La limite horaire fixée à 23h00 pour traiter, lors des séances du Conseil municipal, le dernier objet, traité avant le point consacré aux questions.*

En fin de séance, les commissaires sont appelés à compléter cette liste avec leurs autres suggestions, et valident la poursuite de ce travail lors d'une ou plusieurs commissions de liaison à venir.

Ils décideront également sous quelle forme de document ces décisions seront inscrites et transmises aux membres du Conseil municipal. Idéalement, ce travail devrait pouvoir s'achever avec la fin de la présente législature, afin de pouvoir proposer un tel document pour le nouveau Conseil municipal qui débutera sa législature en juin 2020."

Enfin, le président communique les dates des séances du 1^{er} semestre 2020 :

Dates du Bureau	Dates du CM	Ordre du jour
27 janvier	4 février	
2 mars	10 mars	
20 avril	28 avril	Présentation des comptes 2019
11 mai	19 mai	Vote des comptes 2019
	2 juin	Séance d'installation du CM*
15 juin	23 juin	
	24 juin	Séance de réserve

* * *

9. Communications du Conseil administratif.

Incendie dans la patinoire des Vergers

Comme vous en avez été informés par courrier électronique, dimanche 21 juillet 2019, à 16h45, un incendie s'est déclaré dans la patinoire, vraisemblablement un court-circuit au niveau des onduleurs des panneaux solaires photovoltaïques. La patinoire était alors fermée. Le site comprenant aussi la piscine des Vergers, celle-ci a été évacuée des 1'500 personnes présentes au moment de l'incident. L'évacuation, conduite par les gardiens du service des sports, s'est déroulée selon les protocoles en vigueur, sans que cela ne génère aucun accident. Aucun blessé n'est à signaler.

Suite à cet incendie, le site s'est retrouvé hors tension électrique et donc sans accès au réseau informatique. La zone de la piscine n'étant plus connectée - ni à internet, ni au téléphone - les caisses ne pouvaient plus être utilisées. Durant deux jours, les Meyrinois ont donc pu profiter des journées portes ouvertes de la

piscine, en pleine période de canicule. Il est à noter que la perte d'exploitation engendrée sera prise en charge par l'assurance.

Le coût de ces travaux de réparation – les estimations sont encore en cours - sera intégralement pris en charge par l'assurance. L'incendie a eu un impact sur l'ossature du bâtiment : la toiture est touchée et doit être réparée sur une centaine de mètres carrés. Il a également engendré des dégâts au niveau de la ventilation du bâtiment ainsi que sur le système informatique et domotique.

Une période d'assainissement d'un mois sera également nécessaire avant de pouvoir commencer les travaux sur les armoires de ventilation. Un test sera ensuite effectué sur le système pour vérifier son bon fonctionnement.

Cet incendie a des conséquences sur le planning d'ouverture de la patinoire, laquelle était censée être mise à disposition des clubs sportifs le 12 août : elle a finalement ouvert hier, le 16 septembre 2019. Dans l'intervalle, une salle de gymnastique et la dalle de la patinoire sans glace ont été mises à disposition des clubs pour de la préparation physique. Nous mettons tout en œuvre afin que l'ouverture pour le grand public se fasse comme prévu, le 7 octobre.

Le Conseil administratif salue l'excellente réactivité des équipes, le choix de l'évacuation par précaution par le personnel de la piscine et la coordination exemplaire entre les différentes équipes d'intervention. De plus, malgré la période de vacances, nous relevons que les entreprises contactées pour les travaux urgents ont répondu efficacement présents aux sollicitations de l'équipe technique du service des sports et du service informatique.

Dalles fissurées à l'école de la Golette

Suite à des études réalisées dans le cadre du projet de rénovation de l'école de la Golette, des fissures ont été remarquées sur la dalle du plafond de la salle de rythmique de l'école, ainsi que sur celle d'une salle de classe. Ces désordres sont le signe d'un affaiblissement de la structure en béton réalisée selon les standards des années 1970, période de la construction de l'école.

La ville de Meyrin - approuvée dans sa décision par les mandataires du projet de rénovation de l'école (architecte et ingénieur civil) et par la direction de l'école de la Golette - a immédiatement mis en œuvre des mesures préventives dès la constatation de cet affaiblissement de la structure. Elle a fait installer dans ces deux salles un étayage aux points stratégiques des dalles, afin de les soutenir. La sécurité et l'accueil des enfants est ainsi assurée jusqu'aux travaux de rénovation de l'école prévus en juillet 2020. A noter que seules ces deux salles ont requis la mise en place de mesures particulières. Les dalles du reste du bâtiment ne présentent en effet pas de déformation nécessitant le recours à des mesures préventives.

L'ensemble des frais et les mesures préventives mises en place occasionneront un dépassement momentané dans la délibération du crédit d'étude. Les coûts des travaux seront inclus dans le crédit de construction pour la rénovation. Le montant est inconnu à ce jour.

Dépassements budgétaires

Suite à divers imprévus, nous vous informons des dépassements suivants :

Fonctionnement

1. Sports et loisirs / Charges de transfert

Le Conseil a validé une subvention supplémentaire de CHF 22'000.- en faveur du CPM hockey sur glace afin qu'ils puissent louer des heures de glace dans des patinoires de la région en attendant la fin de travaux de la patinoire suite à l'incendie mentionné ci-dessus.

Investissement

2. D-2018-03a – Crédit d'étude en vue de la rénovation de l'école de la Golette

Comme annoncé précédemment, l'ensemble des frais et les mesures préventives mises en place pour la remédiation de la situation rencontrée à l'école de la Golette occasionneront un dépassement momentané dans la délibération du crédit d'étude. Les coûts des travaux – inconnus à ce jour - seront inclus dans le crédit de construction pour la rénovation.

3. D-2018-25a – Entretien et acquisition annuels Patrimoine administratif et Patrimoine financier

Le départ de l'Hospice Général du bâtiment de la mairie au 1er juillet a permis à l'administration de récupérer une surface de bureau importante (env. 200m²). Ce déménagement est lié au constat, après 6 mois de fonctionnement des offices d'état civil regroupés de Vernier et Meyrin-Mandement en nos murs, que l'organisation de notre réception et de ses flux n'étaient plus du tout adaptés. Dans un souci de visibilité et d'amélioration de l'accueil du public, nous avons décidé d'inverser les guichets de l'état civil et ceux du multi-service permettant une meilleure circulation des publics. Un prolongement du guichet de la réception centrale vers ceux de l'état civil, un déplacement de la porte pour accéder aux bureaux de l'état civil et aux salles de réunions et la création d'une nouvelle salle d'attente ont permis également d'améliorer la qualité des espaces de travail. Le montant de ces travaux s'élève à CHF 147'358.-. Une partie des coûts liés à l'augmentation de la surface des locaux sera répercutée sur les autres communes faisant partie de l'arrondissement.

* * *

10. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 12 mars 2019, question de M. Frauchiger.

CMnet – sujets des commissions

Suite à la remarque de M. Frauchiger en mars dernier, il a été rappelé aux services de bien noter les sujets des commissions afin de faciliter la recherche pour les conseillers municipaux. Par ailleurs, le secrétariat politique a également procédé à une revue des différentes commissions afin d'y inclure les sujets manquants.

Séance du 21 mai 2019, question de M. Jimenay

Bureaux de poste à Meyrin au-delà de 2020

Nous sommes et restons vigilants concernant l'évolution des services postaux relevant du service universel selon l'ordonnance sur la poste (l'OPO).

C'est un dossier suivi également par l'association des communes genevoises (ACG) qui a récemment interpellé la Confédération, suite à l'initiative cantonale jurassienne. Ce courrier appuie la demande auprès de la Confédération d'enjoindre la direction de la Poste de renoncer à toute fermeture d'offices postaux et cela jusqu'au traitement de ladite initiative.

D'autre part, de nouvelles dispositions fédérales, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019, renforcent les critères sur l'accessibilité des offices de poste et des agences. A l'avenir, l'accessibilité ne sera plus mesurée sur la moyenne nationale mais au niveau cantonal. Ainsi la Poste devra garantir l'accès à 90% de la population résidente permanente à un service de paiement en 20 minutes à pied ou par les transports publics, au lieu de 30 minutes actuellement. La révision instaure un dialogue institutionnalisé entre la Poste d'une part et les cantons et communes d'autre part. En cas de fermeture ou de transfert d'un office de poste ou d'une agence, la Poste doit toujours consulter les autorités communales. Toutefois, la consultation devra à l'avenir avoir lieu au moins six mois avant la fermeture prévue. De plus, dorénavant au moins un point d'accès desservi doit être garanti dans les régions urbaines et agglomérations. Si le seuil de 15'000 habitants ou emplois est dépassé, un autre point d'accès desservi doit être exploité.

Pour revenir à Meyrin, en fonction des derniers éléments portés à notre connaissance, les deux offices postaux de Meyrin-Village et du Cœur de cité ne sont pas sur la liste des *bureaux menacés par une fermeture* mais sur la liste des *filiales garanties jusqu'en 2020*. Pourquoi 2020, car une nouvelle période d'évaluation va s'ouvrir.

Ainsi, malgré certaines nouvelles encourageantes, nous restons très attentifs à l'évolution de ce dossier.

Séance du 18 juin 2019, proposition individuelle de Mme Girardet

Modification des statuts de la Fondation Nouveau Meyrin

Nous vous informons que le Conseil de fondation s'est déjà saisi de cette question. Par conséquent, nous ne manquerons pas de vous tenir informé-e-s des demandes de modification par voie de délibération en temps voulu.

Séance du 18 juin 2019, question de Mme Hayes

Obstacles visuels liés au développement de la végétation urbaine

Les aménagements paysagers font l'objet d'une surveillance permanente tout au long de l'année par les jardiniers responsables des différents secteurs géographiques communaux. De plus, le service de la sécurité municipale signale les situations susceptibles de générer des dangers en raison d'une visibilité insuffisante. Suite à l'intervention de Mme Hayes, le candélabre masqué par la végétation a été dégagé pour rétablir un éclairage adéquat du chemin piétonnier

de la campagne Charnaux. D'autre part, à la rue de la Prulay, les saules pourpres nains ont été taillés à 60 centimètres de haut, à titre de précaution supplémentaire, quand bien même les risques d'accident lors de la pénétration depuis le site privé dans la zone 30 semblent limités pour les personnes qui respectent les règles de priorité. Enfin, les saules qui pourraient entraver la visibilité seront déplacés sur un autre site et remplacés par des végétaux plus bas.

Séance du 18 juin 2019, question de M. Boccard

Aménagement d'une terrasse sur le côté de MeyrinCentre par le restaurant La Tulipe turquoise

L'image directrice élaborée pour le projet *Cœur de Cité* définit l'espace entre le centre commercial et la mairie actuelle comme un axe de mobilité douce, mais également comme un espace à valoriser et à animer, notamment par l'ouverture et le débordement d'activités présentes dans les bâtiments vers l'espace public. Les travaux réalisés au niveau du restaurant de la *Tulipe turquoise* ou en cours au niveau de l'entrée inférieure du centre où est prévue une brasserie s'inscrivent dans cette vision. Les aménagements seront adaptés au projet lauréat du concours le cas échéant.

* * *

11. **Délibération n° 2019-12 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 408'600.- en vue de l'installation de dispositifs de protection antichute sur les toitures plates des bâtiments communaux.**

M. Devaud explique que les directives de sécurité deviennent de plus en plus exigeantes pour les propriétaires d'immeubles. En 2015, la Commune a reçu un courrier de la Chambre de commerce des métiers, de l'étanchéité et des toitures pour attirer l'attention des autorités communales sur les équipements manquants sur des toitures d'un certain nombre de bâtiments communaux. Afin de répondre à cette demande et aux ordonnances de la prévention des accidents, un groupe de travail comprenant des membres de différents services communaux (gérance et entretien des bâtiments, des sports et de l'UTE, du responsable des mesures de sécurité et de santé au travail) a été créé en vue d'analyser les démarches à entreprendre sur les 17 bâtiments où il y avait des manquements et particulièrement sur les bâtiments à toits plats. Une étude a été commandée à un bureau d'ingénieurs afin d'évaluer les mesures à prendre. Cette dernière a démontré qu'une centaine de mesures devaient être prises pour équiper ces bâtiments et les mettre aux normes. La délibération donne une liste des mesures et des coûts induits par cette mise à niveau. **M. Devaud** rappelle qu'en tant que propriétaire de ces bâtiments, la Commune a le devoir de mettre en place ces mesures de sécurité. Ainsi, si un accident devait survenir dans un bâtiment non conforme aux normes de sécurité, la Commune devrait prendre en charge tous les frais médicaux.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** annonce que le Bureau propose un renvoi en commission des travaux publics. Personne ne souhaitant s'exprimer sur cette proposition, le président soumet au vote le **renvoi en commission des travaux publics**, qui est accepté par 26 voix, soit à l'unanimité.

* * *

12. **Délibération n° 2019-13 relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone affectée à de l'équipement public située entre les chemins de Maisonnex et de Bel-Horizon, au lieu-dit "Maisonnex-Dessus").**

M. Tschudi rappelle que la presse a abondamment relayé la création du "Portail de la Science", bâtiment prestigieux réalisé par Renzo Piano, qui servira pour des expositions, des rencontres, des études et comprendra un restaurant. Pour ce faire, il nécessite une modification de zones, car il se situe sur une zone agricole ; néanmoins, depuis des années se situe, sur cette parcelle, le parking provisoire du CERN, qui n'est d'ailleurs pas vraiment provisoire, et qui se situe à côté du Globe de l'innovation. De plus, à cette parcelle doit s'ajouter une partie de la route de Meyrin. Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de déclasser cette zone en zone affectée à de l'équipement public. La commission urbanisme et mobilité s'est déjà saisie de cette question et a été invitée par le CERN pour assister à une présentation du projet, laquelle a été suivie d'une présentation publique, en juin dernier. Une enquête publique s'en est suivie, qui n'a pas suscité d'oppositions. Le Conseil municipal est donc appelé à préavisser cette modification de zones, qui ne réduit pas la zone agricole, puisqu'il s'agit de légaliser quelque chose qui avait déjà été accepté par la Confédération et le Canton, à savoir le parking provisoire.

N'ayant pas d'opposition d'entrée en matière, **M. Cornuz** annonce que le Bureau propose le **vote immédiat**. Il procède au vote de ce dernier, qui est accepté par 25 oui.

M. Tschudi fait part d'une coquille dans le dispositif de la délibération qui contient à la fois "favorablement/défavorablement". Il faut évidemment biffer le "défavorablement".

M. Fabre donne lecture de la position du parti socialiste :

" Cette délibération fait suite à la commission urbanisme et mobilité du 11 juin 2019, qui a eu le privilège d'avoir un avant-goût du projet « Portail de la Science ». Ce magnifique projet, avec un bâtiment signé Renzo Piano, va devenir emblématique. Nous avons de la chance d'avoir ce bâtiment sur notre territoire.

Le CERN est établi depuis le 29 septembre 1954 à Meyrin et est un instrument incontournable de la physique moderne. Je vous invite à aller faire un tour sur l'historique du CERN (<https://cern60.web.cern.ch/fr/histoire-du-cern>) et constater la richesse des découvertes qui y ont été réalisées, tout ceci dans notre bonne

ville de Meyrin : on a vite tendance à oublier que le boson de Higgs est un enfant meyrinois. Dans la communauté de la recherche en physique des hautes énergies, le terme exact de ce type physique, tout étudiant, tout scientifique, tout amateur de recherche aux quatre coins du monde sait où se trouve Meyrin.

Tout le monde ici sait que j'y ai travaillé 15 ans et apporté mon grain de sable à la recherche. J'en suis fier et toujours encore amoureux de ce lieu.

Alors pour toutes ces raisons totalement subjectives et personnelles, mais d'autres groupes ont apportés un éclairage moins subjectif et plus de type « Conseil municipal », je vous invite, et le groupe socialiste vous invite, à accepter à l'unanimité le changement d'affectation de zone de ce parking et de le transformer en « Portail de la science » !"

M. Grognez abonde dans le sens de son préopinant puisqu'il est indéniable que le CERN est une institution de renom. Il permet de faire connaître la commune de Meyrin loin à la ronde. Le projet de construction du projet "Portail de la science" facilitera l'accueil du public toujours plus nombreux et la visite du site, sur lequel Internet a été inventé en 1989, soit il y a 30 ans.

Cette délibération découle d'une résolution votée au mois d'avril dernier et qui a été acceptée par le groupe PLR. La délibération relève deux points importants : la réduction des zones de stationnement et le développement des accès en transports publics, notamment l'augmentation de la cadence du tram 18, très importante aux yeux du PLR, et elle soutient la mise en place du BHNS, projet qui permettra certainement de désengorger quelque peu l'accès au CERN. Il annonce que son groupe votera cette délibération et encourage les autres partis à en faire de même.

Mme Tschudi annonce au nom des Verts :

"Les Verts et les Vertes ne votent jamais de gaieté de cœur le déclassement d'une zone agricole. Or, cela fait belle lurette que les terrains que nous déclassons ne sont plus des terrains agricoles. Même si le parking actuel du CERN n'était que provisoire pour des raisons de légalité, personne ne se faisait d'illusions, qu'un jour un agriculteur travaillerait à nouveau sur cette bande de terre.

Les Verts et les Vertes saluent le fait qu'aucune terre actuellement exploitée par un paysan n'a été incluse dans la modification de zone et que la délibération exprime le souhait communal que toute future extension du CERN se fasse vers l'intérieur par une densification, une surélévation ou une autre mesure. Cette modification de zone va permettre la réalisation d'une création de prestige par un architecte renommé, qui considère que le métier d'architecte tient de l'équilibre entre l'art et la technique. C'est donc une œuvre d'art contemporaine dans l'espace public que nous permettons de se concrétiser en approuvant cette modification de zone. Le "Portail de la science" de Renzo Piano est également un arc culturel, une passerelle entre le progrès et tous les questionnements qu'il suscite. C'est un message fort de la part du CERN de confier la création de cet espace de rencontres, d'études, d'échanges et de découvertes à un artiste qui s'exclame dans une œuvre philosophique *La désobéissance de l'architecte* :

" Mais comment ne peut-on pas être critique devant l'idée de progrès, devant la confiance optimiste et inconditionnelle, dont il a fait l'objet, comme devant des idées de croissance et de modernité ? "

Le message rappelle que les grands scientifiques, les scientifiques honnêtes, non seulement se questionnent sur la pertinence et le sens de leurs recherches, mais aussi invitent à la critique et à la remise en question de leurs travaux.

Le "Portail de la Science" de Renzo Piano va embellir la porte de Meyrin, de Genève et de la Suisse et corriger ce que les architectes de l'esplanade des Particules n'ont pas compris, à savoir que pour être un espace de rencontres et d'échanges, il fallait que l'esplanade soit agréable et conviviale. Or, une place entièrement minéralisée relevait d'un certain aveuglement, qui empêche d'observer et d'intégrer les réalités climatiques d'aujourd'hui et de demain. Renzo Piano est un architecte, qui écoute, observe et qui intègre pleinement l'environnement, l'histoire et la destinée d'un lieu. Il n'a pas attendu les canicules de cet été et les incendies sur l'ensemble du globe pour postuler un programme ambitieux de plantages d'arbres.

Les Verts se réjouissent donc de l'intervention architecturale et artistique de Renzo Piano sur notre territoire communal, une intervention qui préfigure d'événements futurs à l'échelle planétaire sur notre territoire. Nous saluons de ce fait aussi la délibération proposée par le PDC, qui exprime également une volonté d'apporter une modeste contribution communale à cette œuvre en soutenant un aspect particulièrement emblématique qu'est le projet de forêt.

Enfin, les Verts et les Vertes espèrent que le Canton sera aussi à la hauteur en apportant une contribution essentielle qui est l'amélioration de la desserte en transports publics, déjà maintes fois revendiquée par notre Conseil. Avec le soutien de Renzo Piano, peut-être serons-nous enfin entendus. En tous cas, il était judicieux de le rappeler dans la délibération.

Pour toutes ces belles raisons, les Verts et les Vertes voteront donc avec conviction cette délibération. E non dimentichiamo : « Chi va Piano, va sano e va lontano ».

[Arrivée de Mme Schweizer]

Mme Deluermoz déclare au nom du PDC :

" Cette modification de limites de zone, que le PDC de Meyrin-Cointrin accepte avec enthousiasme, va permettre à notre commune et au CERN de proposer à l'ensemble de la population le "Portail de la science" de Renzo Piano et, rappelons-le, entièrement soutenu par des deniers privés. Ce projet d'envergure va ainsi permettre à notre commune d'accueillir une construction architecturale d'envergure internationale, plus de 300 nouveaux arbres, un nouveau centre propre à rendre les découvertes et les nouvelles technologies développées par le CERN accessibles à tous. Et également, autant pour les filles que les garçons, un pôle de référence pour encourager les jeunes à faire carrière dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Face à l'envergure de cette construction et de son attractivité, le PDC de Meyrin-Cointrin sera attentif à la question d'un développement intelligent et efficient de la mobilité pour permettre le mieux possible une articulation entre les nombreux visiteurs à venir et les habitants de notre commune.

Pour terminer, au vu des 75'000 personnes, dont moi-même, qui se sont précipitées lors des Open Days du CERN, ce "Portail de la science" va encore pouvoir mieux répondre à cette soif de connaissance que de nombreuses personnes ont de comprendre le monde qui les entoure. Je vous remercie. "

Mme Hayes annonce que l'UDC appuie cette délibération pour la création d'une zone destinée à de l'équipement public sur le site du CERN.

Mme Girardet déclare que le MCG votera cette délibération, bien que sans enthousiasme, car il n'adhère pas à l'idée de déclasser une zone au profit d'un parking.

[MM. Wrzosowski et Serrano sortent de la salle].

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** soumet au vote la **délibération n° 2019-13,**

relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone affectée à de l'équipement public située entre les chemins de Maisonnex et de Bel-Horizon, au lieu-dit "Maisonnex-Dessus")

Vu l'avant-projet de loi sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin, situé entre les chemins de Maisonnex et de Bel-Horizon, au lieu-dit "Maisonnex-Dessus";

Vu l'enquête technique auprès des différents services de l'Etat, qui s'est déroulée du 1^{er} avril 2019 au 1^{er} mai 2019;

Vu la présentation du projet de "Portail de la science" lors de la commission urbanisme et mobilité du 11 juin 2019;

Vu l'enquête publique n° 1952 qui s'est déroulée du 17 juin 2019 au 16 juillet 2019;

Vu l'observation reçue par le Département du territoire dans les délais impartis ainsi que la réponse y relative;

Vu le courrier du Département du territoire du 28 août 2019, invitant la Commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones;

Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. q, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 septembre 2019,

D E C I D E

PAR 25 OUI

à la majorité qualifiée

de préavis favorablement le projet de loi de modification des limites de zones, plan n° 30163, à Meyrin (située entre les chemins de Maisonnex et de Bel-Horizon, au lieu-dit "Maisonnex-Dessus"), pour la création d'une zone affectée à de l'équipement public, version au 10 janvier 2019, sous les réserves suivantes :

1. Considérant, d'une part, les enjeux actuels sur la zone agricole et dans l'espace rural de manière générale (pression de la frange bâtie, qualité des sols, biodiversité, pression sur les continuums biologiques, etc.), d'autre part, les enjeux de congestion et de pollution liés à la mobilité dans un territoire transfrontalier en plein essor, il est impératif que le schéma directeur dont le périmètre transfrontalier du CERN fait actuellement l'objet, prenne en considération ces enjeux et apporte des solutions cohérentes visant un développement des infrastructures "vers l'intérieur". Cela présuppose :
 - a. la nécessité de rationaliser de manière conséquente les surfaces de stationnement à l'intérieur du périmètre du CERN et d'accompagner cette rationalisation par un transfert modal durable pour les employés et visiteurs (amélioration de l'offre TC, MD, co-voiturage, etc.),
 - b. la nécessité d'anticiper les futures infrastructures et de les placer judicieusement dans le périmètre déjà bâti, en réduisant au maximum l'emprise et les contraintes sur la zone agricole.
2. Considérant le nombre de visiteurs du CERN pouvant s'élever à plus de 300'000 par an, soit une augmentation de l'ordre de 100'000 visiteurs, et compte tenu du nouveau programme éducatif prévu dans le projet du "Portail de la science" (visant un public scolaire jeune dès 5 ans et les familles), il est impératif d'accompagner cette demande de mobilité par l'amélioration de l'offre en transports publics : augmentation de la cadence du tram 18, prolongement des liaisons transfrontalières jusqu'à Blandonnet, prolongement du BHNS Genève-Vernier-Zimeysa jusqu'au CERN, etc. Cet enjeu a été à plusieurs reprises soulevé par la Commune et les associations en lien avec la livraison du quartier des Vergers et l'augmentation des usagers dans le village et la zone d'activités notamment. Une résolution du Conseil municipal, adoptée dans sa séance du 30 avril 2019, témoigne de cette préoccupation.

* * *

13. **Délibération n° 2019-14 relative à la constitution d'une servitude de chauffage à distance et d'une servitude de drainage grevant la parcelle**

n°14830 de Meyrin, propriété de la ville de Meyrin (domaine privé communal), sise au chemin des Sapins.

M. Tschudi explique que le plan localisé de quartier de cette parcelle a déjà été accepté depuis longtemps et les propriétaires qui ont construit l'immeuble ont cédé au domaine privé communal certaines parcelles de façon à ce que la Commune puisse réaliser les espaces extérieurs et quelques aménagements végétaux minimalistes. Ce projet comprend des réseaux de drainage de chauffage à distance qui, pour des raisons techniques, ont dû passer sur ce domaine. Aujourd'hui, il est important que la Commune cède des servitudes à ces propriétaires, attestant de leur droit de passage et du fait que les canalisations leur appartiennent. Cette délibération, une fois approuvée, sera accompagnée d'un acte notarié, qui sera pris en charge financièrement par les privés. Tout dommage éventuel sur ce domaine privé communal est imputable aux propriétaires de ces canalisations. Cet acte aurait dû être effectué depuis longtemps. Par cette délibération et l'acte notarié, la Commune s'assure de ne pas être responsable de l'entretien de ces canalisations.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président annonce que le Bureau propose le **vote immédiat**. Ce dernier est accepté par 27 votants.

Au nom des socialistes, **M. Fabre** déclare :

" Une servitude de chauffage au chemin des Sapins, que le vocabulaire administratif est riche et varié ! En résumé court, cette délibération est purement technique, ne coûte rien à notre ville et ne mange pas de servitude pain. Le groupe socialiste vous invite à accepter cette délibération en vote immédiat. "

Mme Girardet demande une correction cosmétique de l'intitulé de la délibération, à savoir que l'on note "*de la propriété de la commune de Meyrin*". Elle rapporte que le groupe MCG votera cette délibération.

M. Cornuz en prend note.

M. Tschudi précise qu'au niveau communal, il y a du domaine privé communal et du domaine public communal. La parcelle attenante à celle présentée dans la délibération, est du domaine public communal, soit sur le chemin des Sapins. Dans le cas présent, il s'agit bien du domaine privé communal, voilà pourquoi cet élément est spécifié dans le texte, d'autant plus qu'il le sera également dans l'acte notarié. Il s'agit donc de langage juridico-administratif.

Mme Hayes déclare que l'UDC votera favorablement.

N'ayant plus de demande de parole, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n° 2019-14,**

relative à la constitution d'une servitude de chauffage à distance et d'une servitude de drainage grevant la parcelle n° 14830 de Meyrin, propriété de la ville de Meyrin (domaine privé communal), sise au chemin des Sapins

Vu le plan localisé de quartier (PLQ) 29'662 approuvé par le Conseil d'Etat le 15 mars 2010;

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 17 juin 2014 et approuvée par décision du département présidentiel le 16 septembre 2014 relative au remaniement parcellaire réalisé dans le périmètre du chemin des Sapins et du chemin du Jonc, élaborée pour permettre la réalisation du PLQ précité;

Vu l'acte notarié signé par-devant Me Thierry Bagnoud, notaire, qui a permis de réaliser ce remaniement, tel que défini dans la délibération et selon le dossier de mutation DM 6/2013 élaboré par Ney et Hurni SA, géomètre officiel, ainsi que la constitution de diverses servitudes d'empiétement et de passage en charge et au profit de la parcelle n°14830 de Meyrin, devenue par cette opération propriété de la ville de Meyrin (domaine privé communal);

Vu la réalisation des immeubles le long du chemin des Sapins et du chemin du Jonc qui bénéficient notamment des servitudes précitées;

Vu la nécessité de compléter les servitudes déjà constituées par deux nouvelles servitudes pour le chauffage à distance (tracé violet) et de drainage (tracé pointillé vert) grevant la parcelle n° 14830, reçue gratuitement par la ville de Meyrin sur la base du remaniement susdécrit; l'objectif étant que l'entier des servitudes nécessaires au fonctionnement des immeubles construits soit constitué;

Vu le plan de servitude établi par le bureau Ney et Hurni SA, géomètre officiel, dont la dernière version date du 25 juillet 2019, qui prévoit plusieurs servitudes dont certaines ne concernent pas la parcelle n°14830 précitée;

Vu l'acte notarié établi par Me Thierry Bagnoud, notaire;

Attendu que ces deux servitudes sont en sous-sol de la parcelle n° 14830, qu'elles n'obèrent pas son utilisation par la ville de Meyrin et que les frais de construction, de maintien et d'entretien, ainsi que ceux de l'acte notarié sont à la charge des fonds dominants (bénéficiaires), selon une clé de répartition clairement définie dans l'acte;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 septembre 2019,

D E C I D E

**PAR 27 OUI
à la majorité qualifiée**

1. d'accepter la constitution d'une servitude de chauffage à distance, à titre gratuit, grevant la parcelle n° 14830 de Meyrin, propriété de la ville de Meyrin (domaine privé) au profit des parcelles n^{os}14643, 14730, 14731 et 14746, conformément

au plan de servitude établi par le bureau Ney et Hurni SA, géomètre officiel, le 25 juillet 2019,

2. d'accepter la constitution d'une servitude de drainage, à titre gratuit, grevant la parcelle n° 14830 de Meyrin, propriété de la ville de Meyrin (domaine privé) au profit des parcelles n^{os} 14643 et 14730, conformément au plan de servitude établi par le bureau Ney et Hurni SA, géomètre officiel, le 25 juillet 2019,
3. de charger le Conseil administratif de signer l'acte notarié relatif à cette opération.

M. Serrano demande s'il est possible d'agrandir les noms des conseillers municipaux qui sont projetés sur le grand écran derrière les membres du Bureau.

M. Cornuz explique qu'il n'a pas la commande de ce qui est projeté sur ledit écran et rappelle que toute l'installation du vote électronique a été changée durant l'été et apparemment, elle nécessite quelques réglages.

* * *

14. Délibération n° 2019-15 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 47'000.- afin de réaliser une mise à disposition du public plus large de défibrillateurs externes.

M. Devaud rapporte que l'utilité des défibrillateurs sur le territoire communal n'est plus à démontrer. La Commune en compte déjà 14 à divers endroits stratégiques. La résolution n° 2018-05a, présentée par M. Amato du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, demandait le déplacement de quatre d'entre eux à l'extérieur des bâtiments dans lesquels ils étaient installés, le souhait étant de les rendre plus accessibles au public. Cette proposition a donné suite à une réflexion sur l'utilisation de ces appareils entre plusieurs services (sports, sécurité et responsable MSST) et ceci en collaboration avec le directeur du projet cantonal *Save a life*. Cinq actions ont été proposées afin de rendre plus efficace l'utilisation de ces défibrillateurs, à savoir : le déplacement des quatre défibrillateurs, l'ajout de quatre autres défibrillateurs dans des bâtiments qui en avaient besoin, la sensibilisation de la population meyrinoise à l'usage de ces appareils, une formation certifiante pour les conseillers et conseillères municipaux qui le souhaitent. Cette formation implique donc un investissement supplémentaire en temps. Elle comprend l'utilisation des défibrillateurs, les massages cardiaques, etc. Enfin la dernière action consiste à envoyer un courrier aux entreprises meyrinoises afin de les inviter à s'équiper de défibrillateurs. La délibération comprend donc les coûts des 5 actions précitées et au vu de son coût modeste, il est proposé de la voter immédiatement.

M. Cornuz fait part de la proposition de vote immédiat du Bureau. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière ni au **vote immédiat**, le président met aux voix cette dernière proposition, qui est acceptée par 27 oui. Il ouvre le débat.

M. Amato tient à remercier l'administration pour le travail effectué dans l'élaboration de cette délibération. Cette dernière suit la résolution votée en février dernier. Le prix étant raisonnable, si cette délibération est acceptée, elle permettra la mise en place de défibrillateurs externes pour l'usage du public. Il est inutile de rappeler l'importance de ces derniers et chacun l'a bien compris à Meyrin, puisque la Commune a fait figure de pionnière en installant 14 défibrillateurs et notamment à proximité des salles de gymnastique, des piscines et des grandes salles communales. En rendant les défibrillateurs accessibles au public pour augmenter le taux de survie après un arrêt cardio-respiratoire, Meyrin démontre à nouveau son avant-gardisme. Cette délibération vient à point nommé, puisque la semaine dernière, une conférence de presse annonçait le lancement de l'application *Save a life*, dont sont partenaires les HUG et le 144. Un rouage supplémentaire dans la chaîne des secours permettant l'intervention de personnes bénévoles formées au massage cardiaque. Ces personnes recevront une alerte sur leur téléphone et pourront aller effectuer les gestes de premiers secours le plus rapidement possible afin de gagner du temps avant l'arrivée des secours. Ceci permettra d'augmenter les chances de survie après un arrêt cardio-respiratoire.

Les Verts de Meyrin-Cointrin tiennent à saluer l'idée de l'administration de faire des stands lors de marchés afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes. Mettre à disposition des outils ne sert à rien si la population n'ose pas les utiliser. Le fait d'inclure les samaritains de Meyrin est une bonne chose, puisque cela permet d'utiliser les compétences locales et de valoriser les bénévoles qui sont toujours présents lors des manifestations communales. Les Verts espèrent que les cours de base (BLS-AED) ainsi que le cours de sensibilisation donné aux conseillers municipaux seront dispensés par les samaritains. Pour conclure, **M. Amato** annonce que son groupe votera favorablement cette délibération.

M. Squillaci déclare, au nom du PDC, que la délibération présentée est née sous l'impulsion de son préopinant. Elle est en adéquation avec les propositions et remarques qui ont été tenues lors de la commission sécurité en décembre 2018. Il remercie le groupe de travail de l'administration pour ce premier pas, qui ne doit pas être le dernier. Cette thématique doit, selon lui, être développée et poursuivie après ce premier essai, tout au moins en ce qui concerne les formations. Elle place la potentielle victime au centre des préoccupations et permet de donner le plus de chance de survie. Au vu du montant, il estime que ce n'est pas un grand sacrifice financier en regard de la possibilité de sauver une vie. Un accès répertorié, facilité et un maillage du territoire communal correct sont les clés du succès et la délibération présentée n'en est pas encore à ce niveau.

Le deuxième aspect concernant la formation est également primordial afin de supprimer les appréhensions à son utilisation et casser les préconstruits sur les conséquences d'une mauvaise utilisation. Malgré tout, il pense que la formation doit rester sur une base volontaire afin de ne pas être contre-productifs. Les conseillers municipaux doivent être acteurs et promoteurs de cette formation, dispensée par les samaritains, qui permettra en contrepartie à ces derniers de recevoir des sous. Cette délibération a le mérite dans ce cas de figure d'être un

excellent win/win. Il profite de l'occasion pour faire part de son souhait que la subvention aux samaritains soit réévaluée. Il est également nécessaire, selon **M. Squillaci**, d'expliquer le cheminement et l'action à la population et aux travailleurs afin que tous ceux qui se sentent concernés puissent participer activement avec l'administration ou l'association *Save a life* à poursuivre les travaux. Pourquoi ne pas songer dans un future proche un partenariat public/privé dans la ZIMEYSA pour les défibrillateurs et les formations ? Des journées de sensibilisation au secours et sauvetage, qui permettront de familiariser les novices sur les gestes et matériel nécessaire pour sauver des vies. Il est important de pérenniser cet aspect et un bilan pourra être fait prochainement sur cette démarche.

En conclusion, **M. Squillaci** annonce que le groupe PDC soutiendra cette délibération et se fera promoteur des prochaines étapes ou délibérations concernant cette thématique.

M. Serrano donne la position du PLR :

" La médecine a réalisé des progrès fulgurants ces dernières années, la formation de nos médecins et infirmiers est de très haute tenue et les plateaux techniques dans les hôpitaux sont en capacité de prendre en charge des situations, jugées irrécupérables il y a encore quelques années. Tout ceci nous amène au constat que notre système de santé est de haute qualité, ce dont tous les habitants de notre pays peuvent se réjouir. Malgré cela, les arrêts cardio-respiratoires se déroulent rarement en milieu hospitalier. En quelques minutes, une vie peut basculer par le fait que certaines conditions n'étaient pas réunies afin de pallier le problème immédiatement. Ceci pose toute la thématique des urgences pré-hospitalières qui se déroulent dans nos rues, nos bâtiments, nos lieux de rencontre et nos places de sports. Nous apprenons tous les gestes qui sauvent pendant les cours de premiers secours et il est du devoir de chacun de maintenir son niveau pour prêter assistance à un ami, à un frère ou à un inconnu. Malheureusement, ceci ne se déroule pas toujours de la sorte. La présente délibération doit nous faire prendre conscience que la survie d'un patient se joue, dans certains cas, dans les dix premières minutes, qui sont vitales pour garantir un pronostic satisfaisant de survie. La mise en place des défibrillateurs nous semble donc une évidence de santé publique dans une commune comme la nôtre. Le parti libéral-radical soutient cette délibération, mais nous relevons que nous pouvons mieux accompagner celle-ci par une campagne plus généralisée de formation de la population aux mesures de premiers secours. Le PLR invite les autres formations politiques à réfléchir à ce qu'il est possible de mettre en place sur cette thématique dans le cadre d'une réflexion plus large pour compléter, dans le futur, l'efficacité de l'utilisation de ces appareils et augmenter le nombre de sauveteurs potentiels sur notre commune. Une vie n'a pas de prix, mais un coût. Avec cette délibération, nous assurons le service de base pour une commune comme la nôtre et nous pouvons faire mieux. Même si la démarche actuelle nous satisfait amplement. Le PLR se réjouit de voir que les conseillers municipaux seront formés et à 33, ils formeront une vraie brigade de choc. A titre personnel, je me réjouis de suer avec vous sur la poupée Susie. En conclusion, le groupe PLR soutiendra cette délibération et invite les autres partis à en faire de même. "

M. Halimi annonce que le parti socialiste soutiendra cette délibération, car il s'agit d'un sujet très important de santé publique. Elle permet de potentiellement sauver des vies en mettant en libre-accès de citoyens différents défibrillateurs externes.

Tout comme les autres groupes, **Mme Schweizer** déclare que l'UDC votera cette délibération. Il lui semble important que le public puisse avoir accès aux défibrillateurs.

Mme Girardet déclare que son groupe s'associe à ses préopinants.

M. Devaud rectifie les propos de M. Serrano, car la première formation s'adressera à 12 personnes dans un premier temps et non pas aux 33 conseillers. En effet, il est difficile de proposer une telle formation pour 33 personnes et il est préférable de le faire de manière progressive.

M. Cornuz comprend qu'il s'agira d'un tiers de brigade et non plus une brigade entière mais c'est la qualité qui prime. Il remercie le conseiller administratif pour cette précision.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le président soumet au vote la **délibération n° 2019-15**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 47'000.- afin de réaliser une mise à disposition du public plus large de défibrillateurs externes

Vu le risque non négligeable qu'une personne soit victime d'un arrêt cardio-respiratoire sur le domaine public en Suisse ;

Vu la nécessité de réagir dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque pour que la victime ait une chance de survie ;

Vu les horaires des bâtiments dans lesquels les défibrillateurs sont actuellement enfermés ;

Vu l'engagement de la Commune en tant que partenaire du projet *Save a life*, un projet genevois qui recommande notamment d'installer autant que possible les défibrillateurs en libre accès sur le domaine public ;

Vu la résolution n° 2018-05a présentée par M. Maurice Amato, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant le déplacement des défibrillateurs communaux en libre accès à l'extérieur des bâtiments, le renforcement par un signallement visible ainsi que leur référencement sur le plan communal et sur le site internet communal ;

Vu les considérations du groupe de travail composé du service des sports, de la santé et sécurité au travail, du service de la police municipale et du directeur du projet *Save a life* ;

Vu la commission de sécurité du 19 décembre 2018 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2018-2028 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 septembre 2019;

DECIDE

PAR 27 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de déplacer quatre défibrillateurs à l'extérieur des bâtiments communaux dans lesquels ils se trouvent actuellement,
2. d'acheter et d'installer quatre nouveaux défibrillateurs sur la Commune en accès public,
3. de signaler l'emplacement de ces appareils et de sensibiliser la population et les entreprises meyrinoises à leur utilisation,
4. de proposer une formation à la réanimation cardio-respiratoire (BLS-AED) aux conseillers municipaux,
5. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 47'000.- destiné à cette acquisition,
6. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif,
7. d'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020,
8. d'autoriser le Conseil administratif/maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 47'000.- afin de permettre l'acquisition de ce bien.

[Pause de 20h15 à 21h10].

* * *

15. **Délibération n° 2019-16, présentée par M. Laurent Tremblet, au nom du PDC Meyrin-Cointrin, relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 100'000.- destinée à l'achat de 20 arbres dans le cadre du projet d'envergure internationale "Portail de la science" du CERN.**

M. Tremblet déclare que l'idée de cette délibération a surgi suite à la présentation du CERN en juin dernier. La Commune s'apprête à accueillir le "Portail de la science" œuvre d'une sommité mondiale de l'architecture, offrant ainsi au CERN, et aussi à Meyrin et à Genève, une envergure internationale. L'exposé des motifs de la délibération donne passablement d'explications sur le projet. Il rappelle que le Conseil vient de préavisier favorablement la modification de zones pour ce projet, mais au-delà de cet aspect, la Commune n'a aucun moyen de s'associer à cet ambitieux projet. En plus du bâti, ce projet comprendra une forêt composée de plus de 300 arbres accordant ainsi à Meyrin un accès par le nord complètement revisité. Le PDC souhaite donc contribuer à ce dernier volet du projet en proposant une subvention destinée à l'achat de 20 arbres, à développement déjà conséquent, afin qu'ils soient plantés dans le périmètre du projet. Cette proposition est en totale concordance avec les aspects durables que la Commune s'est fixée. Le montant de cette délibération est le fruit d'une rapide évaluation fait par M. Chatelain, responsable du service de l'environnement. Cette proposition permettra de consolider les bonnes relations que la commune de Meyrin entretient avec le CERN. Il invite l'hémicycle à voter un renvoi en commission environnement.

M. Cornuz demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Girardet déclare au nom du MCG :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers Collègues,

Nous voilà saisis d'une bien étrange délibération proposée par notre triple ancien président M Laurent Tremblet, dont on ne peut pas dire qu'il soit un néophyte. Etrange délibération, disais-je, et je vous explique rapidement pourquoi le MCG refuse d'entrer en matière sur cet objet.

Le moment est mal choisi :

Alors que Laurent Tremblet s'est officiellement déclaré candidat DC aux élections 2020, il propose sans rougir, et de sa propre initiative, le versement d'une subvention de CHF 100'000.- pris sur de l'argent public et sans chercher à rassembler d'autres chefs de groupe de partis à sa cause.

Une délibération hors budget pour le versement d'une subvention extraordinaire de CHF 100'000.- au CERN :

Laurent Tremblet n'en est pas à sa première expérience de dépôt de délibération de subvention extraordinaire. Mais souvenez-vous, les causes étaient urgentes. Elles visaient à venir en aide à des cantons, des régions ou des pays sinistrés suite à une catastrophe naturelle. Le MCG les a toutes signées, puis votées. On est vraiment loin de ce cas de figure avec cette délibération démagogue pour le CERN.

Plantons des arbres dans notre propre jardin communal :

Le plan directeur communal en cours prévoit de planter au minimum 100 arbres... Alors, n'allons pas les planter chez le voisin, qui n'a rien demandé, alors que nous avons tant à faire dans notre propre jardin communal, aux Vergers par exemple où règne le minéral et les petits arbustes malingres. Rappelons à ce propos, que depuis 1995, date de mon entrée au Conseil municipal, Meyrin se vante d'avoir été primée par le concours Europan avec son projet, qui prévoyait la plantation de plus de 200 arbres sur le terrain de foot du P2, au centre de la Cité.

Aucun conseiller administratif pour porter ce projet ?

Le Conseil administratif, en voyage, s'est fait remplacer par Laurent Tremblet, le 8 avril dernier lors de la présentation à la presse du "Portail de la science". L'ambitieux projet a été présenté à la commission d'urbanisme présidée par M. Laurent Tremblet. Jamais il n'a été question d'une participation financière à ce mégaloprojet, qui grignote un maximum de terrain agricole d'ailleurs.

Le globe de l'innovation est le premier symbole « durable » de la présence meyrinoise au CERN.

Les relations avec le CERN étaient, sont et resteront excellentes. La commune de Meyrin a toujours soigné ses relations avec le CERN, dont les employés ne paient pas d'impôts sur la Commune. Je rappelle que le Conseil municipal a voté une résolution en 2002 pour accélérer le déménagement de la sphère de l'équilibre de l'exposition CH02 sur un terrain du CERN. L'exposé des motifs de la résolution PDC de l'époque parlait déjà de durabilité, de portail de la science et de l'innovation et de symbole de la présence de Meyrin, puisque M Hervé Dessimoz, ancien conseiller municipal et député radical, en était le co-concepteur avec Thomas Büschi, également ancien député radical.

Pour conclure, le MCG s'opposera à cette dépense inconsidérée de CHF 100'000.- pour subventionner un mégaloprojet du CERN. Le MCG ne trouve aucun argument favorable qui pourrait convaincre les contribuables meyrinois du bienfondé d'une telle dépense de CHF 100'000.-, imprévue au budget de fonctionnement 2019. Désolée de le dire ainsi, ce projet sent trop la récupération politique.

Battons-nous contre les abattages d'arbres à Cointrin !

Battons-nous pour réaliser la forêt d'Europan au centre de la cité.

Battons-nous ensemble contre la déforestation de l'Amazonie.

Faisons-le, ensemble, dans une vision de partage et de saine collaboration. "

Mme Girardet ajoute que sa déclaration n'a rien de personnelle contre M. Tremblet. Il s'agit d'une question de principe.

M. Boccard déclare que tout semble à penser que cette proposition est issue d'un bon sentiment. Mais en y regardant de plus près, le PLR estime qu'il ne s'agit pas d'une si bonne idée. Serait-ce l'éblouissement provoqué par le projet d'envergure internationale du CERN ou encore quelques réminiscences des effluves de porto ? Ce projet ne correspond en rien aux principes liés au développement durable pour la Commune, à savoir : a) planter des arbres au bénéfice des habitants de la Commune, b) lutter contre les îlots de chaleur en agrémentant le paysage meyrinois.

Au vu des éléments inscrits dans le plan directeur communal (PDCom), même si ce dernier n'a pas encore été voté, et particulièrement la volonté de planter cent

arbres, **M. Boccard** estime judicieux d'en définir au préalable les potentialités, le type de plantes et les essences correspondant au mieux à chaque situation. En outre, il aurait été de bon aloi de discuter en amont avec les autres groupes, qui adhèrent également à la démarche de planter des arbres et reverdir la ville de Meyrin. Présenter une telle délibération, de but en blanc, qui ne correspond pas aux yeux ni aux principes, ni aux buts recherchés, ne peut qu'essuyer un refus d'entrée en matière, car d'un côté, trop rigide dans sa définition, et d'un autre, trop flou quant aux bénéfices directs pour la population. Son groupe refusera l'entrée en matière pour cette délibération.

M. Cornuz demande si d'autres groupes partagent le refus de non entrée en matière.

M. Fabre est ravi de constater que la guerre est déclarée. Il trouve cela réjouissant.

M. Cornuz lui fait remarquer qu'il n'y a vraiment pas de quoi se réjouir d'une guerre.

M. Fabre trouve au contraire qu'une guerre politique est plutôt réjouissante. Il déclare que le PS accepte l'entrée en matière et va renvoyer ce projet en commission environnement. Il souhaite ajouter, à l'intention de Mme Girardet, que le "Portail de la science" se trouve sur le territoire de la Commune, alors qu'elle a affirmé le contraire dans sa déclaration. De plus, les arguments donnés par ses préopinants sont exactement les arguments nécessaires pour aller en commission, notamment pour régler le type d'essence, etc.

M. Boccard répond que personne ne s'oppose au principe de planter des arbres, mais le site choisi ne convient pas au PLR.

M. Amato annonce que le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin soutiendra l'entrée en matière et le renvoi en commission. Il trouve le projet très intéressant. Il rappelle qu'il avait demandé que l'on augmente le nombre d'arbres dans le PDCom. Par conséquent, les planter dans la cité et sur le site du CERN ne lui pose pas de problème, car dans le cas présent, il faut penser la problématique au niveau planétaire. La planète a besoin que l'on plante des arbres. Cette proposition permet de mettre en valeur Meyrin et d'y implanter une vraie forêt à l'entrée nord de la Commune. Cette intention était également posée lors du vote du parc Lect, qu'il considère personnellement comme un échec, car il ne pense pas que l'on puisse parler de forêt dans cet exemple précis. Or, c'est ainsi que le projet avait été présenté à l'époque.

Il espère donc que dans le cas du "Portail de la science", ce sera une véritable forêt qui trônera majestueusement. Il soutient donc la proposition de M. Tremblet.

M. Cornuz clôt les débats concernant l'entrée en matière et il met aux voix **l'entrée en matière** sur cet objet, qui est acceptée par 15 oui et 12 non.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** annonce que le Bureau propose un **renvoi en commission environnement**, qui est validé par 27 oui, soit à l'unanimité.

* * *

16. **Délibération n° 2019-17 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 48'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle n° 12946, feuille 46 de Meyrin propriété de l'Etat de Genève, sise avenue de Vaudagne à Meyrin.**

La Commune ayant proposé à l'Etat de Genève d'établir une servitude pour cette parcelle, **M. Tschudi** annonce que l'Etat a plutôt demandé à la Commune de la racheter afin qu'elle soit en mesure de réaliser le parc adjacent à la Maison Vaudagne. Le prix est de CHF 100.-/m², soit le prix usuel pour un terrain pour des équipements publics. Il s'agit donc d'une belle opportunité pour la Commune et cet achat lui permettra de procéder au projet d'agrandissement du centre de loisirs. La Commune sera exemptée de certaines taxes, s'agissant d'un transfert d'une entité publique à une autre. Il rappelle qu'un concours pour l'agrandissement de la Maison Vaudagne a eu lieu et le crédit de construction sera bientôt soumis au Conseil municipal.

Le Conseil municipal ne s'opposant pas à l'entrée en matière, **M. Cornuz** annonce que le Bureau propose le **vote immédiat**. Personne ne s'y opposant, il le met aux voix. Il est accepté par 27 oui.

M. Bocard déclare au nom du PLR :

" C'est une chance que, dans le cadre des négociations entre la Commune et l'Etat pour demander une servitude d'usage, l'Etat a finalement, au vu des servitudes déjà établies en sous-sol pour les rampes d'accès au parking des immeubles voisins, opté pour la vente de cette parcelle pour une somme très raisonnable. Cette acquisition permettra de réaliser les éléments et circulations prévues dans le projet de rénovation et restructuration de la Maison Vaudagne. Ce projet arrivant à bout touchant, on ne peut que se réjouir de la consolidation du périmètre établi. Les PLR de Meyrin-Cointrin voteront favorablement l'acquisition de cette parcelle. "

M. Serrano a une question destinée au Conseil administratif : dans la fiche qui leur a été soumise, il est indiqué que, pour 2019, le paiement de la parcelle sera de CHF 48'000.-. Il souhaite savoir si cela entrainera un dépassement ou si cette somme a déjà été incluse dans le budget.

M. Tschudi lui répond que, s'agissant de l'acquisition d'une parcelle, il s'agit d'un investissement et non pas d'un budget de fonctionnement.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Cornuz** procède au vote de la **délibération n° 2019-17**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 48'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle n° 12946, feuille 46 de Meyrin propriété de l'Etat de Genève, sise avenue de Vaudagne à Meyrin

Vu l'exiguïté et le manque de fonctionnalité du bâtiment actuel de la Maison de Vaudagne et sa vétusté avérée nécessitant une adaptation aux normes en vigueur;

Vu l'étude préliminaire conduite sur l'évolution des besoins et le comparatif entre diverses maisons de quartier à Genève présentés en commission affaires sociales et jeunesse le 12 janvier 2016;

Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 13 décembre 2016 destiné à la sélection d'une équipe pluridisciplinaire par mandat d'études parallèles et le financement du mandat d'étude jusqu'au retour des soumissions en vue de la rénovation et de l'extension du centre de loisirs Maison de Vaudagne;

Vu les études menées dans le cadre du mandat d'études parallèles qui ont permis l'élaboration d'un projet qui est en cours de finalisation et qui fera l'objet du dépôt d'une demande d'autorisation de construire dans le courant de l'automne;

Vu la participation d'une délégation du Conseil municipal au titre du suivi des travaux du jury du mandat d'études parallèles;

Attendu que la réalisation de ce projet prévoit l'aménagement d'une cour de jeux autour de la Maison de Vaudagne en préconisant une extension sur la parcelle 12'946 de Meyrin, qui est attenante à la parcelle 10'584 (Maison de Vaudagne - propriété de la ville de Meyrin), afin de pouvoir permettre une parfaite utilisation du périmètre par les usagers;

Attendu que la parcelle 12'946 de Meyrin est propriété de l'Etat de Genève et qu'elle abrite en sous-sol un passage et une rampe d'accès pour l'accès au parking se trouvant sous les parcelles 12'945 et 14'263;

Vu les négociations menées avec l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) pour permettre la réalisation de l'entier du projet élaboré;

Vu l'acceptation de l'Etat de Genève de vendre à la ville de Meyrin la parcelle 12'946 de 415 m² pour un montant de CHF 41'500.-, soit un prix de CHF 100.- le m², ce qui permettrait à la ville de Meyrin de pouvoir réaliser son projet avec une emprise adéquate tout en maîtrisant le foncier nécessaire;

Attendu qu'un projet de délibération pourrait en principe être présenté au Conseil municipal durant le 1^{er} semestre de l'année 2020 pour la réalisation du projet de rénovation et réhabilitation de la Maison de Vaudagne, parallèlement au traitement de la demande d'autorisation de construire qui sera déposée cet automne et des appels d'offres qui vont être lancés;

Attendu que la Maison de Vaudagne est inscrite au patrimoine administratif de la ville de Meyrin et qu'il y a lieu d'inscrire la parcelle à acquérir également au patrimoine administratif vu son affectation publique prévue;

Attendu que le projet d'acte notarié ne sera établi qu'ultérieurement si la présente délibération est acceptée, étant précisé que les honoraires, frais et émoluments seront à la charge de la ville de Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 septembre 2019;

D E C I D E

PAR 27 OUI

à la majorité qualifiée

1. d'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle n° 12'946, de la commune de Meyrin, sise avenue de Vaudagne, propriété de l'Etat de Genève, pour un montant de CHF 41'500.-, selon le devis de l'étude des Notaires Unis,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 48'000.-** en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
 - a. un montant de CHF 41'500.- pour l'acquisition de la parcelle n° 12'946,
 - b. un montant estimé à CHF 6'500.- pour les frais d'acte et autres droits, selon le devis de l'étude des Notaires Unis,
3. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meyrin, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir ce crédit en 30 annuités dès 2020,
5. de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci,
6. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.

* * *

17. **Délibération n° 2019-08a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'845'000.- destiné à la réalisation de locaux d'exploitation pour l'entretien des terrains du centre sportif des Vergers. Rapport de la commission travaux publics (F. Grognuz, PLR).**

M. Grognuz donne lecture du rapport de la commission des travaux publics du 3 septembre 2019 sous la présidence de M. Serrano, en présence de M. Tschudi, conseiller administratif, de MM. Balsiger, Schemel et Trione :

" M. Serrano, président, ouvre la séance à 18h30 et déroule l'ordre du jour. Il passe ensuite la parole aux représentants de l'administration.

M. Balsiger rappelle que les locaux présentés ce soir sont à l'usage du service de l'environnement, qui assure l'entretien des terrains de football et de rugby au centre sportif des Vergers. Une volonté de rationaliser les équipements et les déplacements des collaborateurs a présidé à la conception de ce projet comme celle de produire un projet de bonne qualité constructive et répondant aux normes de durabilité. Il a été développé avec le service de l'environnement. Cette nouvelle organisation permettra une économie de 40 minutes par jour et par personne, soit environ 13 heures par mois et par personne, et des conditions de travail améliorées.

Par ailleurs, l'implantation est prévue en complément d'un équipement existant, ce qui permet de mutualiser les accès et réseaux.

M. Schemel détaille le programme prévu et les surfaces correspondantes, soit un garage à machine à outils de 126m² ainsi qu'un atelier, des vestiaires pour les hommes et les femmes, des sanitaires, un réfectoire, un escalier, un hall d'entrée. Le total de la surface nette est de 268m². La surface d'exploitation extérieure est de 145m². L'implantation est précisée sur un plan de situation. La surface du garage sera définie selon les besoins correspondants à l'inventaire des machines, soit tondeuse, camionnette, camionnette électrique, brosse à terrain synthétique, etc.

M. Schemel aborde ensuite la répartition du programme. Au rez, on prévoit le garage et l'atelier tempérés avec une ventilation et un éclairage naturel. L'étage accueillera les vestiaires et le réfectoire chauffé, la toiture sera végétalisée et équipée de panneaux solaires. En cohérence avec cette implantation, on prévoit pour ces locaux une ossature bois, une dalle mixte bois/béton, un isolant naturel en fibre de bois et liège, des assemblages sans colle ni métal, des dalles de béton recyclé et une toiture végétalisée. Le bâtiment répond aux exigences de haute performance énergétique. Les dalles de béton recyclé seront découpées sur un chantier de démolition à Genève, puis transportées et mises en place et jointées. Cette option est avantageuse à CHF 200.-m² y compris le jantage, contre 250.-m² pour une dalle de béton standard.

M. Balsiger indique que l'équipement produira de la chaleur, chauffage et eau sanitaire par un système ICESOL, soit la combinaison d'une pompe à chaleur RO avec des panneaux solaires.

M. Schemel aborde les coûts. L'un des postes les plus importants des travaux est un montant de CHF 1'216'160.-. Il énumère ensuite les différents coûts de cette délibération et revient sur les montants les plus importants. Notamment, les honoraires qui se montent à CHF 299'300.-.

Le président souhaite la bienvenue à M. Tschudi qui s'excuse de son retard. Il passe la parole aux commissaires.

Un commissaire demande à quoi serviront les panneaux solaires sur le toit.

M. Balsiger répond que l'on prévoit de poser 30m² de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude et comme appoint pour la pompe à chaleur.

Un commissaire souhaite demander si le stationnement sera conservé dans la tribune. M. Schemel confirme ce point.

Un autre commissaire souhaite connaître la provenance du bois pour la construction. M. Schemel répond que la certification COBS sera demandé dans l'appel d'offres.

M. Tschudi rappelle qu'une résolution avait été votée par le Conseil municipal pour exiger que le bois de construction dans les projets communaux soit labellisé et de provenance locale à l'exclusion des forêts anciennes.

Un commissaire s'interroge sur la signalisation à cet endroit et notamment si celle-ci est adaptée aux enfants.

M. Schemel répond que la double piste cyclable y est interrompue par un cédez-le-passage.

Un autre commissaire souhaite remercier l'administration pour ce projet qui répond de toute évidence aux besoins. Environ CHF 4'000.-/m², il le trouve toutefois un peu cher pour un bâtiment d'exploitation, mais il votera néanmoins ce projet.

Le président est saisi d'un amendement, dont le texte est le suivant : de modifier l'accès routier et la signalisation afin de sécuriser les divers usagers (vélos, cars, voiture, piétons) par des stops. Cet amendement est préavisé à l'unanimité.

Le président soumet ensuite la délibération au vote, qui est préavisée à l'unanimité.

La séance se termine à 20h15. "

M. Cornuz rappelle que la commission de liaison avait demandé que, pour une seule séance de commission, le rapport tienne en une page. Il constate que M. Grognuz a dépassé cette limite. Il souhaite que pour la prochaine fois, il y soit plus attentif.

M. Falvo annonce, au nom du PDC, un **amendement**, lequel a été voté à l'unanimité en commission. Il avait demandé de rajouter dans le premier point du dispositif après les Vergers "**et adapter l'accès routier et la signalisation afin de sécuriser les différents usagers (vélos, cars, voitures, piétons)**".

M. Cornuz ouvre le débat sur cet amendement.

M. Amato relève qu'en général les amendements votés en commission, sauf lors de l'élaboration du budget et des comptes, sont automatiquement validés à moins qu'un contre-amendement ne soit déposé en plénière. Il propose qu'il n'y ait qu'un seul vote pour cette résolution amendée. Il souhaite qu'à l'avenir, l'administration veille à intégrer dans le texte les amendements, qui sont votés en plénière.

M. Cornuz admet que l'amendement lui avait échappé comme remontant de commission. Par conséquent, si personne ne s'oppose à cet amendement voté en commission, il propose de passer directement aux prises de décision des groupes.

M. Serrano, en tant que président de la commission des travaux publics, précise que l'amendement aurait dû être inscrit dans le document et se dit surpris de ne pas le voir. Il pense que l'administration a dû avoir un raté. Néanmoins, étant donné la longueur de l'amendement, il propose que M. Falvo le relise.

M. Falvo précise à nouveau son amendement : " et adapter l'accès routier et la signalisation afin de sécuriser les différents usagers (vélos, cars, voitures, piétons) ".

Personne ne souhaitant s'exprimer sur l'amendement voté en commission, le président laisse la place aux prises de position des partis.

M. Lustenberger déclare que le MCG est emballé par ce projet. En effet, le projet de local d'exploitation les séduit particulièrement pour les raisons suivantes : il permettra de localiser et de mutualiser les moyens au plus proche des lieux de besoins, économisant ainsi un temps précieux et de l'énergie, habituellement gaspillés dans des trajets superflus. Le projet répondra également aux normes techniques et écologiques dite HPE (Haute performance énergétique). Il sera chauffé par un système ICESOL, combinant panneaux solaires et pompe-à-chaleur. Si le MCG regrette que le coût soit à la hauteur de la technicité et de la modernité du bâtiment, celui-ci devrait être aisément compensé sur la durée à travers les différentes économies réalisées, en temps et en énergie. En conclusion, le MCG votera favorablement cette résolution.

M. Bocard donne lecture de la position du PLR :

" Lors de cette commission le projet a très bien été présenté par Monsieur Schemel et son utilité a été démontrée par le responsable au service des parcs et jardins.

L'utilisation de matériaux recyclés, tels que les dalles de béton et de bois pour l'infrastructure du bâtiment, dénote clairement la volonté de s'engager et d'appliquer des démarches dans la ligne du développement durable. De plus, l'architecture du bâtiment est très intéressante, fonctionnelle et innovante cette structure répondra aux besoins spécifiques de l'équipe qui animera cette antenne. Le projet peut sembler coûteux, mais nous le voterons sans restriction afin de ne pas péjorer l'unité de l'ensemble. Le PLR Meyrin-Cointrin votera donc favorablement cette délibération".

M. Dumalle fait part de la position des Verts. Il remercie en premier lieu le rapporteur pour son travail complet et précis. Dans le cadre du énième plan d'extension du centre sportif, une commission avait déjà préavisé ces travaux en 2016. Il s'agit donc d'une version révisée au goût du jour qui est présentée aujourd'hui. Les Verts ont toujours été attachés au fait de développer, améliorer les installations sportives. En effet, les sports d'équipe ou individuels dans le cadre d'un club favorisent grandement le vivre-ensemble sans parler des effets bénéfiques sur la santé. Concernant les installations et mise à part les aspects techniques ainsi que les dimensions prévues pour répondre à la demande des clubs, une touche développement durable est apportée au présent projet : éclairage naturel des vestiaires, ossature en bois répondant à la certification COBS, isolant naturel, dalle de béton recyclée, toiture végétalisée, pompe à chaleur (air-eau), panneaux solaires thermiques, etc. Quant aux aspects pratiques, cette délibération permettra de rationaliser les déplacements, de stoker sur place des outils et machines matériels, vestiaires adaptés au genre, sans oublier la mise en place d'une sécurisation des accès et du passage des vélos, piétons, véhicules, éléments importants vu le nombre de jeunes qui fréquenteront ces vestiaires.

Sans négliger son utilité, ce bâtiment présente tous les éléments nécessaires pour réduire l'empreinte écologique de ce bâtiment en répondant aux exigences de hautes performances énergétiques, en permettant de réduire considérablement les émissions de CO₂. Cette approche, visant à joindre l'utile à l'agréable, plait énormément aux Verts. Par conséquent, il annonce que son groupe votera favorablement cette délibération sans réserve. Vive le sport !

M. Falvo présente la position du PDC :

" La réalisation de nouveaux locaux présentés en commission de travaux pour l'entretien des espaces verts et des terrains du centre sportif s'avère indispensable. Nous allons ainsi jouir d'un intérêt économique, d'une meilleure rentabilité en termes de temps, de placement et de consommation d'énergie. Les collaborateurs du service de l'environnement vont être proche des lieux nécessitant un entretien quasi journalier et vu la probabilité d'un déplacement futur du CVH, cette construction constitue une avancée notable. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC votera en faveur de cette délibération et invite les autres groupes à en faire de même. "

M. Hubert trouve que le projet est magnifique pour des locaux d'exploitation non chauffés, pour abriter des machines de jardiniers, plus de 300m² avec un atelier, réfectoire, des sanitaires, mais il le trouve un peu cher. Il pense qu'il aurait été possible de faire mieux et moins cher. L'UDC votera néanmoins ce projet, car, pour sa part, il est un amoureux du sport.

Au nom du parti socialiste, **M. Iswala** déclame :

" Le nouveau bâtiment de l'environnement s'inscrit parfaitement dans une démarche de durabilité, de proximité du centre sportif, de la piscine et du lac des Vernes. Il permet la rationalisation des déplacements professionnels et le regroupement de machines à l'endroit où elles sont le plus utilisées. C'est un super projet, dont le coût se justifie par la complexité et le choix des matériaux dans une optique de développement durable. Par conséquent, le groupe socialiste soutiendra ce projet. "

La parole n'étant plus requise, **M. Cornuz** passe au vote de la **délibération n° 2019-08a amendée en commission,**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'845'000.- destiné à la réalisation de locaux d'exploitation pour l'entretien des terrains du centre sportif des Vergers

Vu l'image directrice du centre sportif, mise à jour et validée par le Conseil administratif le 15 mai 2012;

Vu la commission des sports du 2 juin 2016, préavisant favorablement les équipements futurs pour le Meyrin FC, à savoir les terrains synthétiques E et F, les vestiaires, la salle de musculation, la buanderie, les locaux d'exploitation et d'entreposage des machines, le local pour le matériel des clubs;

Vu l'analyse multicritères présentant les différentes possibilités d'implantation de vestiaires et de locaux destinés à l'entretien des terrains de sport présentée en commission travaux publics & sports conjointe du 17 janvier 2018;

Vu le projet de construction de deux nouveaux terrains de football inscrit dans le plan des investissements;

Vu l'évaluation des besoins logistiques actuels et futurs en adéquation avec l'évolution des clubs sportifs;

Vu la surface constructible disponible à proximité du stade des Arbères;

Vu la probabilité d'un déplacement futur du Centre de voirie et horticole (CVH);

Vu l'intérêt économique en termes de déplacements de délocaliser sur le site du centre sportif des Vergers les locaux destinés à leur exploitation;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'inscription au plan des investissements 2018-2028 de ces locaux d'exploitation;

Vu le rapport de la commission des travaux publics ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 septembre 2019,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de réaliser les travaux de construction de locaux d'exploitation pour l'entretien des terrains du centre sportif des Vergers et adapter l'accès routier et la signalisation afin de sécuriser les différents usagers (vélos, cars, voitures, piétons),
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'845'000.-** destiné à ces travaux,
3. de comptabiliser la dépense nette de CHF 1'845'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 1'845'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'845'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

18. **Résolution n° 2018-08a présentée par les membres de la commission environnement et agenda 21, demandant de renforcer la lutte contre l'usage du plastique à Meyrin. Rapport de la commission environnement et Agenda 21 (E. Cornuz, Ve).**

M. Cornuz donne lecture du rapport des commissions environnement et Agenda 21, tenues les 14 mars et 27 juin 2019 sous la présidence de M. Marcel Dumalle et en présence de M. Jean-Marc Devaud, conseiller administratif, de Mme Véronique Diebold, responsable du système interne de gestion durable, et de M. Olivier Chatelain, responsable du service de l'environnement :

"Après avoir laissé au Conseil administratif le soin d'introduire la soirée avec quelques mots, le président cède la parole à Madame Esther Hartmann, auteure pour les Verts de Meyrin-Cointrin de la résolution n° 2018-08 demandant de renforcer la lutte contre l'usage du plastique à Meyrin.

Madame Hartmann présente en introduction un constat général en s'appuyant sur différentes sources médiatiques et rapports environnementaux qui évoquent les constats suivants : le plastique est un produit que l'on retrouve en grande quantité dans les objets d'usage courant. Son utilisation et son élimination laissent des traces d'une taille variable entre le visible à l'œil nu et le microscopique dans les organismes vivants, parfois même à très grande profondeur dans les océans ou, plus proche de nous, dans les nappes phréatiques. Cette présence visible ou invisible, mais toujours en grande quantité, n'est pas sans effets négatifs sur la santé des organismes vivants qui les ingèrent inconsciemment. Autre argument évoqué, le coût très élevé pour recycler ce type de matériau.

La résolution présentée vise à renforcer les moyens pour supprimer ou en tout cas grandement limiter l'utilisation du plastique dans l'administration communale, et de

manière plus générale sur le territoire de la Commune, par des actions de sensibilisation de la population meyrinoise sur l'impact d'une trop grande consommation de plastique dans les ménages ou les entreprises. Elle vise à rechercher et à utiliser des moyens alternatifs pour diminuer l'impact de la présence de plastique dans notre environnement. Tout ceci dans la logique qu'une action locale par une collectivité publique peut servir d'exemple à plus large échelle.

Mme Hartmann évoque également un moyen mis à disposition par le canton de Vaud, qui lui a été communiqué par un commissaire. Cet outil propose aux organisateurs de manifestations des conseils utiles pour la gestion de projet, dont notamment sur les possibilités d'utilisation de produits alternatifs aux matériaux en plastique à usage unique. Elle relève que c'est aussi dans cet état d'esprit que la résolution a été pensée.

Après avoir pu répondre à plusieurs questions et demandes de précisions de la part des commissaires, et avant de prendre congé, la résolutionnaire reconnaît les imperfections de cette résolution, dont les objectifs devront se concrétiser par le biais de plusieurs projets dans les différents services de l'administration. Elle salue la présence de Mme Diebold, et souhaite vivement que la commission se saisisse de cette résolution en l'amendant à souhait au niveau des « décide » pour lui donner une portée réalisable et quantifiable.

Dans la suite des débats, Madame Diebold relève que l'aspect de sensibilisation à la population évoquée dans cette résolution, est un domaine dans lequel la Commune possède une certaine maîtrise, tout comme la mise en œuvre de certaines propositions. La Commune prouve également l'expression d'une volonté politique clairement démontrée par l'existence de sa mission au sein de l'administration. Elle relève enfin que la notion de plastique est assez vaste et que l'on doit différencier les éléments plastiques à usage unique de ceux qui sont utilisés pour être réutilisés après usage. Monsieur Devaud rappelle quant à lui l'engagement du Conseil administratif pour répondre aux défis du développement durable, mais évoque les différents freins à la mise en pratique concrète en termes d'infrastructure pour répondre aux demandes de cette résolution qui va malgré cela dans la bonne direction.

Le temps imparti pour cette première commission étant épuisé, le président annonce la convocation d'une seconde commission ultérieurement, pour poursuivre les débats. Cette seconde séance se déroule le 27 juin 2019, en présence des mêmes membres de l'administration et du conseiller administratif délégué.

Celui-ci rappelle aux commissaires que la mise en œuvre d'une telle résolution relève évidemment du bon sens, mais qu'elle est tributaire du temps que l'administration pourra lui consacrer tout en tenant compte des nombreux autres engagements actuels par une administration « exsangue. »

Madame Diebold rappelle de son côté qu'il est nécessaire de déterminer un périmètre d'action, et une priorisation bien définis pour la réalisation des objectifs de cette résolution. Elle se réjouit toutefois de collaborer en ce sens avec les personnes qui s'y impliqueront.

Plusieurs commissaires présentent des propositions de modification de la résolution. Certains de ces amendements sont rapidement rejetés ou retirés par des commissaires qui se déclarent unanimes sur leur infaisabilité.

Plusieurs commissaires s'entendent pour reformuler la première phrase du « décide » de manière à demander au Conseil administratif de ne plus seulement « étudier la possibilité », et de remplacer cette formule par « d'établir un plan d'action d'ici 2021 » avec ensuite les propositions présentées dans la liste de la résolution d'origine.

Cette liste est également amendée par la commission qui retire la proposition de « soutenir les commerçants qui ont décidé de se passer de pailles et autres objets en plastique à usage unique, via une campagne de visibilité » et d'y ajouter 2 autres éléments : « de communiquer à ce sujet sur le site internet communal et d'offrir un outil en ligne pour soutenir l'organisation d'événements communaux sans plastique » et « de chercher et trouver, dans la mesure du possible, toutes les solutions n'impliquant pas la production de plastique et n'utilisant pas de dérivés de pétrole pour les acquisitions de matériel de la ville de Meyrin. »

Enfin, sur proposition d'une commissaire, qui est également la résolutionnaire, la commission accepte de transformer le libellé de la résolution afin qu'elle soit désormais déposée par les membres de la commission environnement et agenda 21. L'ensemble de ces amendements est validé à l'unanimité par les commissaires.

Il est enfin procédé au vote de préavis de la résolution amendée, qui est approuvée à l'unanimité par 10 oui : 2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG et l'unique représentant du PLR lors de cette seconde commission."

M. Grognuz, en tant que vice-président, précise que le Bureau a été saisi par deux amendements proposés par les Verts.

M. Amato fait part du *premier amendement*, qui concerne le **changement dans le libellé, avec l'ajout des noms des membres de la commission**.

Le président, **M. Cornuz**, met aux voix ce premier amendement qui est accepté par 27 oui.

Mme Hartmann présente le *deuxième amendement* qui vise à rendre le texte plus cohérent dans le dispositif. Il était proposé d'établir d'ici 2021 un plan d'action et que ce dernier devait être prêt d'ici le 1^{er} janvier 2021. Par conséquent, les Verts proposent de **remplacer dans le premier point du dispositif, « 2021 », par « la fin de la législature »**. Les Verts ont choisi délibérément de ne pas mentionner une date précise pour laisser cette latitude aux employés de l'administration pour qu'ils aient le temps d'élaborer une réflexion solide et un plan d'action soutenable. Par contre, les Verts souhaitent que la mise en place ait lieu impérativement le 1^{er} janvier 2021.

M. Cornuz ouvre le débat sur ce second amendement.

M. Devaud intervient en précisant que l'administration a été interpellée par M. Chambaz le responsable de service de la gestion des déchets, au niveau du Canton, afin qu'elle réponde à un questionnaire qui traite du plan de gestion des

déchets 2019-2024. La réponse devait lui parvenir le 13 septembre, alors que personne n'avait été informé de ce projet. Une présentation de ce plan de gestion des déchets est prévue à l'ACG par le président du Conseil d'Etat, M. Hodgers, afin de donner les grandes lignes de ce plan cantonal, dans lequel figure les éléments mentionnés dans le présent projet de résolution. Le plan cantonal présente quatre axes principaux : 1) La diminution des déchets à la source. 2) l'amélioration du tri des déchets et leur valorisation. 3) L'élimination des déchets sur le territoire. Il rappelle que Cheneviers 4 est en cours de construction et sera mis en service en 2022. Les fours actuels peuvent traiter 210'000 tonnes en incinération et le but est de réduire la quantité à 160'000 tonnes. 4) L'état des institutions publiques, soit l'application de ces différentes mesures aux institutions publiques comme les communes.

Les réponses au questionnaire et l'analyse devront se faire d'ici la fin de l'année 2019. Le plan cantonal de gestion des déchets devrait être entériné par le Grand Conseil dans le courant 2020.

M. Devaud estime que la commune de Meyrin est une des plus exemplaires dans le traitement des déchets, même si des progrès restent à faire. Il est donc prévu, dans ce plan, la distribution de sacs plastiques à usage unique dans les rayons fruits et légumes des grandes surfaces et autres commerces alimentaires. Par contre, la mise en place de ce type de mesures doit se faire progressivement. Il y a un travail de fonds à faire. Cette mesure s'étendra également à la vaisselle plastique jetable lors des manifestations dans les lieux publics, ce qui est déjà en cours sur la Commune, mais qui nécessite une réflexion sur les modalités à mettre en place pour l'étendre aux associations communales. En résumé, pour pouvoir le faire, il faut un engagement politique au niveau cantonal et de la Confédération.

M. Devaud est donc totalement en adéquation avec le projet, mais il regrette le planning serré et trop ambitieux proposé par la commission, alors que la Commune se doit de respecter le plan directeur cantonal.

Mme Hartmann remercie le conseiller administratif pour les informations apportées. Elle trouve très positif les propositions du Canton et de la Confédération par rapport à la gestion des déchets. Elle rappelle toutefois que la résolution ne parle pas uniquement de la gestion des déchets, mais également de ce qu'il faut faire pour éviter la production de ces déchets. Elle est parfaitement consciente que 2021 est très proche, mais durant la commission la question des délais avait été discutée. Les Verts ont la volonté de traduire une intention forte. Le plan d'action présenté dans le dispositif de la résolution pourra être cadré par la responsable de la gestion durable, car il est encore très vague, pour renforcer cette résolution et éviter des difficultés par rapport à la planification. Par conséquent, les Verts vont maintenir cette proposition d'amendement, ceci afin de faire valoir une intention politique forte. Elle est consciente que les plans d'actions ne sont jamais parfaits et qu'ils sont sujets à modification. Elle encourage l'hémicycle à voter ce deuxième amendement.

En réponse à l'intervention de M. Devaud, **M. Amato** comprend que ces mesures prennent du temps pour pouvoir être appliquées. Mais il rappelle que la planète est au bord de l'explosion et que l'on se trouve face à un cas d'urgence climatique. Or, ce sont les petites actions qui font les changements climatiques. Il souligne qu'une ville éphémère de 50'000 personnes durant deux semaines, soit Le Paléo, a réussi à faire consigner l'ensemble des verres et, dès l'an prochain, ce sera

l'ensemble de la vaisselle. Par conséquent, il est convaincu que Meyrin peut le faire avec sa capacité financière. Il suffit d'avoir la volonté politique. S'il est nécessaire d'avoir plus de ressources au niveau de la gestion durable, il suffit de le demander au budget. Il assure que son groupe votera très volontiers ces postes. Cela fait des années que les Verts demandent une politique d'achats durables et enfin depuis quelques mois, une personne est dédiée à cette mission. Il ne peut que féliciter la commune de Carouge pour son zéro-déchets et trouve que Meyrin a encore du chemin à faire.

M. Devaud ajoute que Mme Diebold travaille de concert avec M. Chatelain et lui-même pour l'évaluation de tout le projet cantonal. De là, devraient surgir des lignes de conduite, qui vont dans le sens de la présente résolution. Il promet que d'ici fin mai 2020, il fera son possible pour consolider un plan d'action communal au niveau de la gestion des déchets, mais il craint que le délai ne soit trop serré pour le faire de manière exemplaire. A son avis, la précipitation est mauvaise conseillère.

M. Cornuz rappelle l'amendement demandant une **modification dans le premier point du dispositif et de remplacer « 2021 » par « la fin de la législature »**, soit fin mai 2020, qui est accepté par 17 oui, 5 non et 5 abstentions. Il donne voix aux partis pour faire part de leur position.

Mme Hartmann déclare au nom des Verts de Meyrin-Cointrin :

"ENFIN ! après des mois d'attentes, nous avons le plaisir ce soir de voir aboutir le travail de la commission environnement et agenda 21 demandant de renforcer la lutte contre le plastique à Meyrin.

Cette résolution nous tient particulièrement à cœur, puisque les Verts de Meyrin Cointrin ont été les instigateurs de ce texte, puisqu'ils ont déposé, en août 2018, une résolution, moins précise il est vrai, traitant de ce sujet.

En effet, nous sommes très inquiets quant à l'usage du plastique qu'il soit à usage unique ou non. Si facile et pratique, joli coloré et aux formes variées, il est très difficile de ne pas s'en servir lorsqu'il est à portée de main. Nous oublions alors que cette matière est nocive pour notre environnement et donc pour notre santé.

Nous savons pourtant tous qu'il existe maintenant plusieurs « continents de plastique » dans nos océans. Nous avons également tous en tête, l'image de ces pauvres tortues avalant des sacs de plastique à la place des méduses, et se condamnant ainsi à une mort certaine, longue et douloureuse.

Il est vrai que cette thématique est lointaine et, à première vue, ne nous concerne pas directement. A quoi servirait donc de soutenir une résolution portant sur la diminution de l'usage du plastique sur notre sol communal ? Pourrions-nous ainsi sauver les tortues du Pacifique ?

A cette question, nous répondons que ce qui affecte notre environnement lointain touche à un moment notre environnement immédiat et que nous ne pouvons, de ce fait, ignorer une catastrophe écologique d'ampleur mondiale.

En cela, la problématique du plastique constitue un exemple parfait. En effet, depuis le dépôt de cette résolution, non seulement la connaissance au sujet des effets néfastes du plastique sur notre santé est devenue encore plus précise, mais

d'autres faits, invisibles, mais désormais plus mesurables sont apparues au grand jour.

C'est pourquoi nous ne vous parlerons pas ce soir, du rôle mortifère des perturbateurs endocriniens qui sont contenus dans le plastique (stérilité, cancer, etc.) ni des nanobilles invisibles contenues dans nos produits d'hygiène et de soins, qui probablement auront une incidence sur l'état de notre santé à venir.

Nous nous contenterons de rappeler que chaque année, 50 tonnes de déchets plastiques sont recensées dans le lac Léman, et que tout dernièrement il a été relevé que la saturation des microparticules de plastique dans le lac Léman était pratiquement identique à celle de la mer Méditerranée ! Notre beau lac si transparent est en fait surpollué par le plastique.

Il est urgent d'agir !!! Pas seulement en tant qu'individu, en évitant l'usage du plastique à usage unique, en produisant le moins de déchets possible, mais aussi en tant que collectivité pour préserver la qualité de vie, la santé de nos concitoyens et de leurs enfants.

Un premier pas est d'éviter le plus possible que nous produisions et consommions des plastiques. En cela l'activité des services communaux peut être à la source de réelle économies, mais servir aussi à sensibiliser les résidents de notre commune. A notre sens, la Commune doit avoir une attitude exemplaire à ce sujet.

C'est tout l'objet de la résolution que nous votons ce soir. Grâce à l'implication de tous les commissaires, quels que soit leurs groupes politiques respectifs, un texte précis a pu être élaboré qui prévoit une politique d'information et de sensibilisation des habitants de la Commune, notamment au travers de son site internet, ainsi qu'un plan d'action visant à réduire l'usage du plastique dans notre commune à partir du 1^{er} janvier 2021. Dans celui-ci sera notamment attendu que :

- toutes les manifestations mettent en place un système de consigne pour des gobelets et de la vaisselle réutilisables à l'utilisation du domaine public communal ;
- une interdiction de l'utilisation de vaisselle ou de gobelets plastiques jetables pour tous les utilisateurs des infrastructures et bâtiments communaux ;
- l'interdiction de la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole, lors des actions, manifestations ou événements organisés, financés ou soutenus par la Commune ;
- le renoncement à l'utilisation de sacs plastiques comme contenants pour les poubelles publiques de la Commune situées dans l'espace public ;
- la poursuite de la mise à disposition des sacs compostables gratuitement dans le cadre de l'action "la petite poubelle verte" ;
- la recherche de toutes les solutions n'impliquant pas (la production) de plastique et n'utilisant pas de dérivés de pétrole pour les acquisitions de matériel de la Ville de Meyrin.

Les Verts de Meyrin Cointrin sont très satisfaits des travaux issus de la commission ; ils se réjouissent que l'intérêt du bien public ait dépassé les frontières bassement idéologiques, qui nous empêchent parfois des décisions saines pour notre commune.

Nous ne pouvons donc que soutenir ce texte avec le seul regret de ne pouvoir interdire à certaines entreprises de commercialiser sur le sol de notre commune des produits emballés inutilement dans du plastique telle que des pailles en carton, enrobé de plastique, ou encore des jus de fruits conditionnés en bouteille de plastic et cela uniquement pour des raisons de marketing et de bénéfice financiers.

La loi fédérale interdit en effet la mise en œuvre de telles mesures, pourtant salutaire à notre environnement, car cela constituerait une entrave à la liberté de commerce. Les Verts ne peuvent qu'espérer que l'esprit positif de la commission environnement et agenda 21 s'étende au niveau fédéral.

La défense de notre environnement et de notre santé, passe non seulement par la modification de nos comportements individuels, mais aussi par des actes politiques forts, tant au niveau cantonal, fédéral qu'international et communal. Les Verts continueront donc d'agir et de lutter pour la protection d'un environnement sain et varié, nécessaire à un développement harmonieux de notre société et cela à tous les niveaux. "

M. Pachoud donne la position du MCG :

" Le plastique est un vrai problème depuis des années. Il est vrai qu'il y a quand même eu des progrès dans la distribution des sachets plastiques dans les grandes surfaces, mais qui sont loin d'être suffisants. J'espère que cette résolution amendée, après des débats animés en commission, fera bouger un peu plus les choses sur la commune de Meyrin. Cependant, si le plan d'action est établi d'ici la fin de la législature par le Conseil administratif, il faudra avertir les sociétés meyrinoises afin qu'elles s'organisent rapidement pour permettre la liquidation des stocks de vaisselle et gobelets en plastique encore utilisés à ce jour. Le groupe MCG votera en faveur de cette résolution. "

Mme Deluermoz, au nom du PDC, rapporte qu'aujourd'hui il y a urgence en matière de lutte contre l'usage du plastique, que ce soit à l'échelle régionale ou planétaire. Chaque acteur, public comme privé, doit participer activement à l'élimination de tout ce qui est à usage unique et encourager tout ce qui permet de le remplacer, moins plastivore. Toute activité sur le site de la Commune, autant à l'interne de l'administration qu'à l'externe, auprès de l'ensemble des communiers, doit être accompagnée par une politique claire et pratique en vue de proposer rapidement des actions en matière de limitation de l'usage du plastique sur le territoire communal. Il est de la responsabilité des autorités politiques de prendre les mesures nécessaires pour y parvenir. Elle conclut en annonçant que son groupe votera en faveur de cette résolution. Elle remercie Mme Hartmann et les Verts d'avoir accepté d'élargir l'intitulé en incluant les membres de la commission environnement et agenda 21. En acceptant ce projet, ce sera un petit pas pour Meyrin et un grand pas pour l'humanité.

Au vu des discussions en commission, **M. Iswala** énonce qu'il est évident que tous les groupes sont d'accord avec cette proposition, initialement lancée par les Verts. Il trouve important de sensibiliser la population et de rechercher des solutions adéquates. Il ne faut pas oublier que le plastique est un polluant important, car sa décomposition nécessite de 100 à 1000 ans. Le groupe socialiste soutiendra cette résolution et invite les autres partis à en faire de même.

M. Grognuz, au nom du PLR, estime que l'administration et les citoyens ont permis à la Commune d'atteindre un taux de recyclage de plus de 50%, soit parmi les meilleurs taux du Canton. Il rappelle que la ville de Genève fut l'une des premières communes à introduire les poubelles vertes dans les ménages à la fin des années 80. Meyrin compte des écopoints proches des habitations, lesquels sont parfois utilisés par les habitants d'autres communes qui connaissent la taxe au sac. Le PLR pense que cette résolution va dans le bon sens. Elle montre que l'ensemble du Conseil municipal se préoccupe de l'avenir de la planète et qu'il essaye d'apporter sa contribution. Le PLR apprécie la technique des petits pas. **M. Grognuz** est d'avis que certaines mesures sont faciles à mettre en place comme les gobelets réutilisables et consignés, qui sont d'usage dans le Canton pour plusieurs manifestations et ce, depuis plusieurs années. Néanmoins, le point 4 du dispositif chagrine le PLR, car il lui semble difficile de contrôler l'interdiction d'utiliser de la vaisselle ou des gobelets jetables en plastique à tous les usagers des infrastructures et bâtiments communaux. Le PLR aurait préféré le terme incitation, mais il se conformera avec le texte présenté. Il acceptera cette résolution.

Mme Hayes annonce que l'UDC votera cette résolution.

M. Cornuz met aux voix la **résolution n° 2018-08 amendée**,

présentée par Mmes et MM. Pierre Bocard (LR), Eric Brocard (S), Eric Cornuz (Ve), Cosima Deluermoz (DC), Marcel Dumalle (Ve), Esther Hartmann (Ve), Kwatangolo Iswala (S), Emile Hubert (UDC), Stéphane Pachoud (MCG), Laurent Tremblet (DC) et Corinne Wullschleger (MCG), membres de la commission environnement et agenda 21, demandant de renforcer la lutte contre l'usage du plastique à Meyrin

Vu l'art. 157 de la Constitution genevoise (Cst-GE) qui préconise à son al. 2 que l'Etat doit lutter contre toute forme de pollution et mettre en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs ;

Vu l'art. 2 al. 1 de la Loi sur la gestion des déchets (LGD) qui énonce que "la production de déchets doit être limitée dans la mesure du possible" ;

Vu l'art. 3 al. 1 LGD qui précise que "sont qualifiés de déchets, au sens de la présente loi, toutes les choses provenant de l'activité ménagère, artisanale, commerciale, industrielle ou agricole dont le détenteur se défait ou dont l'élimination est commandée par l'intérêt public";

Vu le principe du pollueur-payeur (ou de causalité) relevant des art. 74 al. 2 de la Constitution fédérale (Cst.), art. 2 de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), art. 157 al. 2 Cst-GE et art. 2, let. d, de la loi d'application de la loi fédérale (LaLPE) ;

Vu le désastre écologique que représente le plastique, tant au stade de sa production qu'à celui de son élimination : la fabrication de plastique nécessite de l'énergie

et du pétrole, une ressource importée disponible en quantités limitées et qui, lors de son incinération, dégage du CO₂ ;

Vu qu'une grande partie des déchets plastiques récoltés ne sont malheureusement pas recyclés ni valorisés mais incinérés ;

Vu que la collecte mixte déprécie la qualité de la matière récupérée et rend l'essentiel des volumes récoltés impropres au recyclage ;

Vu que les matières plastiques sont conçues à partir de matières fossiles non renouvelables et de plus en plus rares ;

Vu que, si le tri augmente, le nombre de déchets augmente aussi ;

Vu les changements de mode de vie de la population qui entraînent une augmentation des déchets plastiques sur le domaine public (manifestations en plein air ou plats à l'emporter) ;

Vu qu'il existe pourtant de nombreuses expériences concluantes de système de consigne pour les gobelets ou la vaisselle ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission environnement et agenda 21,

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 septembre 2019,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de demander au Conseil administratif d'établir d'ici la fin de la législature un plan d'action visant :

- à sensibiliser la population dans son ensemble face à cette augmentation des déchets et donc à l'utilisation des emballages réutilisables ou compostables mais aussi à se passer des produits plastiques à usage unique (pailles, coton-tiges et autres touillettes) ;
- à poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que toutes les manifestations mettent en place un système de consigne pour des gobelets et de la vaisselle réutilisables ;
- à communiquer à ce sujet sur le site internet communal et d'offrir un outil en ligne pour soutenir l'organisation d'événements communaux sans plastique ;
- à interdire pour tous les utilisateurs des infrastructures et bâtiments communaux l'utilisation de vaisselle ou de gobelets plastique jetables ;

- à interdire la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole lors des actions, manifestations ou événements organisés, financés ou soutenus par la Commune ;
- à renoncer à l'utilisation de sacs plastiques comme contenants pour les poubelles publiques de la Commune situées dans l'espace public;
- à continuer de mettre à disposition de la population des sacs compostables gratuitement dans le cadre de l'action "la petite poubelle verte" ;
- à chercher et trouver, dans la mesure du possible, toutes les solutions n'impliquant pas (la production) de plastique et n'utilisant pas de dérivés de pétrole pour les acquisitions de matériel de la Ville de Meyrin.

Et de demander la mise en œuvre des différentes mesures le plus rapidement possible, mais au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

* * *

19. Résolution 2019-02a présentée par Philippe Serrano, au nom du Parti Libéral-Radical, Myriam Girardet, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois, Emile Hubert, au nom de l'Union Démocratique du Centre, demandent la tenue d'une séance de commission sécurité ainsi que la réalisation rapide d'un audit externe pour analyser la gestion des ressources humaines du service de la police municipale. Rapport de la commission administration générale (P. Boccard, PLR).

Afin de pouvoir terminer la séance dans les temps et respecter ainsi la décision de la commission de liaison, **M. Cornuz** met au voix **le report du point 19**, à savoir la résolution n° 2019-02a, à la séance d'octobre : il est accepté par 18 oui et 7 non.

* * *

20. Annonces de projets.

Néant.

* * *

21. Propositions individuelles.

Mme Hayes déclare que la circulation est très difficile vers la rue Lect, en face de la butte, en direction de la ville. Les véhicules vont très vite sur le rond-point en face de la fraisière et rendent difficile l'accès aux voitures qui sortent de la Cité, de la rue de la Prulay, pour aller vers la rue Lect et en ville. En effet, les véhicules provenant de la gauche vont à toute allure. Elle demande s'il existe des possibilités pour ralentir ces usagers en installant des gendarmes couchés, des gendarmes morts, des gendarmes debout ou autres choses. *[Rires]*.

M. Tschudi rappelle que, comme il s'agit d'une proposition individuelle et non d'une question, il n'a pas de réponse à donner sur le principe. Toutefois, il explique que la rue Lect étant une route cantonale de transit, il n'est pas impossible, selon la loi, de ralentir le trafic sur une route cantonale, et donc que la Commune exige de mettre cette rue à 30km/h. Par contre, il est impossible de mettre des ralentisseurs, des gendarmes couchés ou autres obstacles. S'agissant d'un giratoire, les véhicules peuvent se faufiler, mais avec le risque que ceux venant de l'avenue de Mategnin rendent plus difficile l'accès pour ceux qui proviennent de la rue de la Prulay. L'avenue de Mategnin est une route de transit, alors que la rue de la Prulay n'en est pas une. Par conséquent, la proposition de Mme Hayes lui semble peu réaliste.

Dans sa deuxième proposition, **Mme Hayes** demande s'il est possible de mettre une signalétique indiquant une interdiction aux vélos sur le passage de la Voie Claire, qui se trouve au niveau des numéros 40 à 48 de la rue de la Prulay. Ce trottoir, assez large, est emprunté par des poussettes, piétons, enfants et vélos. Elle est déjà intervenue auprès de quelques cyclistes pour leur faire savoir que ce tronçon leur était interdit et ces derniers l'ont regardée comme si elle était un *alien*. Elle demande s'il est possible de mettre deux panneaux indiquant cette interdiction, un à gauche et un à droite.

* * *

20. Questions.

Mme Hayes rappelle qu'il y a une interdiction de nourrir les pigeons et autres volatiles sur la Commune et elle souhaite avoir un bilan de cette interdiction. Combien d'amendes ont été distribuées ? Elle constate que les pigeons et les corneilles sont toujours présents sur les espaces verts à Meyrin.

M. Devaud répond que le travail au niveau de la communication a été fait, mais il ne peut pas lui donner une réponse en ce qui concerne les amendes. Cette information doit être donnée par le service de la police municipale.

Suite à des remarques et plaintes de certains patients des médecins situés à l'avenue J.-D.-Maillard, **M. Falvo** indique que lesdits patients subissent les éternels bouchons juste avant le tunnel indiquant l'hôpital de la Tour pour ensuite revenir au rond-point dans la bonne direction. Quelles en sont les raisons ? Est-ce pour désengorger le passage de Meyrin-village ou pour alimenter le bouchon existant au rond-point de la route de Meyrin et route du Mandement ?

Pour sa deuxième question, **M. Falvo** rappelle qu'il y a presque une année, il avait relevé les inconvénients de la rue du Bournoud, notamment la dangerosité pour les piétons et les bruits incessants pour les habitants (voir le Conseil municipal du 18 septembre et du 16 octobre 2018). Qu'en est-il ?

M. Deluermoz rapporte l'inquiétude d'une habitante concernant le rond-point à la rue de la Prulay, avenue de Vaudagne et rue des Vernes, sur lequel se trouve un grand pot de fleurs. Le souci est que comme il est plutôt bas, les usagers, et notamment les motos, roulent très vite et ne font pas l'effort de ralentir et d'en faire le tour. Les conducteurs, qui arrivent sur ce rond-point, ont peur de heurter les motards ou cyclistes. Serait-il possible d'aménager l'arrivée sur le giratoire en mettant un pot de fleur ou un autre élément plus imposant afin de ralentir ces usagers ?

Sa deuxième question est liée au rapport de Robin des Watts de 2018-2019, dans lequel il est indiqué qu'à l'école de Meyrin-village, les enfants ont proposé un plan d'action. En effet, suite à des problèmes de chauffage et de stores, les petits proposent de faire une cagnotte pour réparer ces derniers. Même si elle trouve la proposition des enfants très touchante, elle demande s'il serait possible de faire le nécessaire pour réparer lesdits stores, avant l'arrivée de l'hiver.

M. Tschudi répond à la première question et précise que la difficulté de ce giratoire est que le bus 57 doit pouvoir le prendre et, par conséquent, il n'est pas possible d'aménager autrement cette arrivée sur le rond-point. Avant la mise en place du pot de fleur, les voitures passaient tout droit et aujourd'hui ce ne sont plus que les motos. Malheureusement, il ne pourra pas proposer d'amélioration sur l'aménagement de ce giratoire.

M. Devaud déclare que la réfection de l'école de Meyrin-village est prévue en 2021 selon le plan des investissements. Il ne trouve, en effet, pas normal que les élèves proposent une cagnotte pour réparer un bâtiment communal. Il n'était pas au courant de cette problématique. En général, les stores sont remplacés rapidement dès qu'il y a des problèmes majeurs. Il ne peut lui donner des réponses plus précises pour l'instant et les apportera lors d'une prochaine séance.

M. Halimi demande les raisons pour lesquelles le Wifi de la commune de Meyrin ne fonctionne toujours pas.

M. Devaud explique que le responsable informatique a quitté l'administration et un processus de recrutement est en cours pour le remplacer. Mme Favre de Oliveira, responsable des finances et secrétaire générale adjointe, a mis ce point dans les priorités, mais il avoue ne pas savoir où elle en est. Il demandera des précisions et les apportera prochainement.

En discutant avec le gérant du restaurant Forum Meyrin, **M. Boccard** rapporte que ce dernier lui a fait part de l'envoi d'une lettre au Conseil administratif et au président du Conseil municipal, datée du 8 juin. Or, il ne la voit toujours pas apparaître dans les communications du Bureau. Il demande si le Conseil administratif a reçu cette lettre.

M. Devaud répond que la lettre a bien été reçue. Il explique que la convention avec ce restaurateur s'arrête en 2022 et il lui a été confirmé qu'il pourrait poursuivre son activité jusque-là, mais compte-tenu des projets de développement du Théâtre Forum, il est fort probable que cette convention ne soit pas reconduite. Il ajoute que cette question ressort de la compétence du Conseil administratif et non du Conseil municipal.

M. Cornuz n'a pas reçu cette lettre, sinon il en aurait fait écho au Bureau.

M. Boccard souhaitait juste savoir si le Conseil administratif ou le Président l'avait reçue. Il ne s'agit pas d'aborder les éléments contenus dans la lettre, mais juste de savoir si ce courrier leur était parvenu ou pas.

M. Cornuz ne sait pas à quelle adresse ce restaurateur a envoyé la lettre destinée au Conseil municipal. Si M. Boccard l'a en sa possession, il la rajoutera volontiers aux communications du Bureau du prochain Municipal.

N'ayant plus d'autres questions, le président clôt la séance avec un peu d'avance, même si ce temps n'aurait pas permis de traiter le point 19.

M. Serrano souhaite juste intervenir pour demander que l'on remette la lettre "d" qui a été arrachée sur la porte de la salle du Conseil municipal, car cela donne un effet déplorable.

M. Cornuz en prend bonne note. Le président souhaite une excellente fin de soirée et un bon retour dans les foyers respectifs à l'ensemble de l'hémicycle.

* * *

La séance est levée à 22h50/bni.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 7 octobre 2019.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Hysri HALIMI

Eric CORNUZ